



DÉCLARATION DE DURABILITÉ 2024

Orange
Concessions



Notre engagement pour les territoires : allier qualité, résilience et responsabilité

Je suis heureux de vous présenter la première déclaration de durabilité d'Orange Concessions : elle est le fruit d'une démarche volontaire qui témoigne de notre engagement profond en faveur d'une performance à la fois durable et responsable.

L'utilité sociale est en effet au cœur même de la raison d'être d'Orange Concessions : réduire la fracture numérique en connectant les territoires délaissés par le secteur privé. C'est ce à quoi nous travaillons, à travers le pilotage de 23 Réseaux d'Initiative Publique en 2024 et le déploiement de 4,6 millions de prises fibre dans 6 800 communes, avec l'ambition claire de connecter 100% des logements et locaux professionnels. Nous accompagnons également les collectivités dans leur mission sociétale en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, en dépassant nos obligations légales. Nous faisons par ailleurs de la santé et de la sécurité sur notre chaîne de valeur une priorité absolue.

Sur le plan environnemental, notre objectif est de devenir un véritable laboratoire d'innovation pour réduire notre empreinte carbone à travers des actions concrètes : électricité 100% verte pour nos 640 points de consommation, plans de résilience, transition vers une flotte de véhicules électriques et clauses RSE dans nos contrats...

Enfin, la RSE est désormais pleinement intégrée à notre gouvernance, avec des règles concernant l'éthique et la conformité, la mise en place de critères RSE dans la rémunération des salariés et un dialogue régulier avec nos parties prenantes.

Après trois années d'existence, Orange Concessions entame à présent une transition majeure en passant d'une activité de construction à une activité d'exploitation. Cela implique de nombreux défis à relever, notamment la résilience de nos réseaux face aux changements climatiques.

Dans ce nouveau cadre, et en dépit d'un contexte économique et réglementaire incertain, Orange Concessions réaffirme sa vision de long terme : nous sommes convaincus que la réconciliation des impératifs économiques, environnementaux et sociaux est non seulement possible, mais nécessaire. C'est pourquoi l'élaboration de ce rapport de durabilité représente pour les équipes d'Orange Concessions bien plus qu'un simple exercice de conformité anticipé : c'est un levier de performance durable. Grâce à la collecte de données, nous avons structuré notre approche RSE, identifié nos axes d'amélioration, mobilisé nos équipes et approfondi nos relations avec nos parties prenantes, en particulier avec notre partenaire industriel Orange SA.

Orange Concessions a choisi de produire sa déclaration de durabilité en intégrant, de manière volontaire, les principes de la directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises, afin de se préparer à répondre aux exigences de la CSRD*. Elle témoigne de notre ambition d'être exemplaires dans notre secteur et de contribuer à relever collectivement les défis qui nous attendent.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Germain Breton,
Président d'Orange Concessions

* CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

Sommaire

TABLE DES MATIÈRES

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX (ESRS 1 ET 2) - APERÇU DE LA STRATÉGIE ET DU MODÈLE D'AFFAIRES	06
BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS	06
BP 1 - BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ	06
BP 2 - PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	08
GOVERNANCE	09
GOV 1 - DESCRIPTION DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LA RSE	09
GOV 2 - DESCRIPTION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RSE PAR LES ORGANES DE GOUVERNANCE	11
GOV 3 - DESCRIPTION DES MÉCANISMES INCITATIFS LIÉS À LA RSE	11
GOV 4 - INFORMATIONS DE PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE	12
GOV 5 - GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION	12
STRATÉGIE ET MODÈLE D'AFFAIRES	15
SBM 1 - POSITION SUR LE MARCHÉ, STRATÉGIE, MODÈLE D'ENTREPRISE ET CHAÎNE DE VALEUR	15
SBM 2 - INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES	24
SBM 3 - INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	28
GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS (IRO)	32
IRO 1 - DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS MATÉRIELS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	32
IRO 2 - EXIGENCES DE DIVULGATION DANS LES ESRS COUVERTS PAR ORANGE CONCESSIONS	35
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	38

INFORMATIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)	38
E1- GOV 3 : INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES INCITATIFS (ESRS 2)	38
E1 – IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D’IDENTIFIER ET D’ÉVALUER LES IRO MATÉRIELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (LIÉ À L’ESRS 2)	38
E1 – 1 : PLAN DE TRANSITION	39
E1 – 2 : POLITIQUES LIÉES À L’ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L’ADAPTATION À CELUI-CI	40
E1 – 3 : ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	40
E1 – 4 ET E1 - 6 : BILAN CARBONE ET ÉVOLUTIONS (CIBLES) DES ÉMISSIONS DE GES	41
E1 – 5 : ENERGIE ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	45
E1 – 7 : PROJETS D’ABSORPTION ET D’ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE	46
E1 – 8 : SYSTÈME INTERNE DE TARIFICATION DU CARBONE	46
E1 – 9 : EXPOSITION FINANCIÈRE AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	46
INFORMATIONS RELATIVES A L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE (E5)	47
E5 - IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCÉDURES D’IDENTIFICATION ET D’ÉVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS LIÉS À L’UTILISATION DES RESSOURCES ET À L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE	47
E5-1 : POLITIQUES EN MATIÈRE D’UTILISATION DES RESSOURCES ET D’ÉCONOMIE CIRCULAIRE	47
E5-2 : ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES À L’UTILISATION DES RESSOURCES ET À L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE	47
E5-3 : CIBLES RELATIVES À L’UTILISATION DES RESSOURCES ET À L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE	47
E5-4 : RESSOURCES ENTRANTES	47
E5-6 : INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À L’UTILISATION DES RESSOURCES ET À L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE	47
INFORMATIONS SOCIALES	48

INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS PROPRES (S1)	48
S1 – SBM 2 : INTÉRÊTS ET POINT DE VUE DES PARTIES INTÉRESSÉES	48
S1 – IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D’IDENTIFIER ET D’ÉVALUER LES IRO MATÉRIELS LIÉS AUX EFFECTIFS PROPRES	48
S1-1 - POLITIQUES LIÉES AUX EFFECTIFS DE L’ENTREPRISE	49
S1-3 - PROCÉDURES DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L’ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS	53
S1-4 - ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS IMPORTANTS, APPROCHES VISANT À ATTÉNUER LES RISQUES IMPORTANTS ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS IMPORTANTES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L’ENTREPRISE ET EFFICACITÉ DE CES ACTIONS ET APPROCHES	53
S1-5 - CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS IMPORTANTS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS	53
S1-6 - CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L’ENTREPRISE	54
S1-7 - CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS FAISANT PARTIE DES EFFECTIFS DE L’ENTREPRISE	54
S1-10 - SALAIRES DÉCENTS	55
S1-13 - MÉTRIQUES DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	55
S1-14 - MÉTRIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	56
S1-15 - MÉTRIQUES DE L’ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE	56
AUTRES SUJETS SOCIAUX (S2, S3 ET S4)	57
INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	58
INFORMATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES AFFAIRES (G1)	58
GOV-1 - LE RÔLE DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	58
G1 - IRO-1 - DESCRIPTION DES PROCÉDURES D’IDENTIFICATION ET D’ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS	58
G1-1 - CULTURE D’ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES	59
G1-4 - CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS-DE-VIN	60
GLOSSAIRE	61
ANNEXE	63

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX (ESRS 1 ET 2) APERÇU DE LA STRATÉGIE ET DU MODÈLE D'AFFAIRES

// BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS

BP 1 - BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

A - Contexte du rapport

Orange Concessions (OCC) a souhaité élaborer sa déclaration de durabilité en se basant sur les exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) définies par la Commission européenne, dans un souci de transparence. Les informations présentées dans ce rapport sont donc conformes aux attendus de cette réglementation.

B - Périmètre du rapport

1. Périmètre d'activité

Orange Concessions orchestre et supervise la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation de la fibre optique dans les zones rurales les moins denses, en fédérant un réseau de partenaires pour accompagner les collectivités territoriales.

Le périmètre de l'analyse de la double matérialité et de la déclaration relative à la durabilité couvre l'ensemble de la chaîne

de valeur d'Orange Concessions. Cela inclut les activités suivantes :

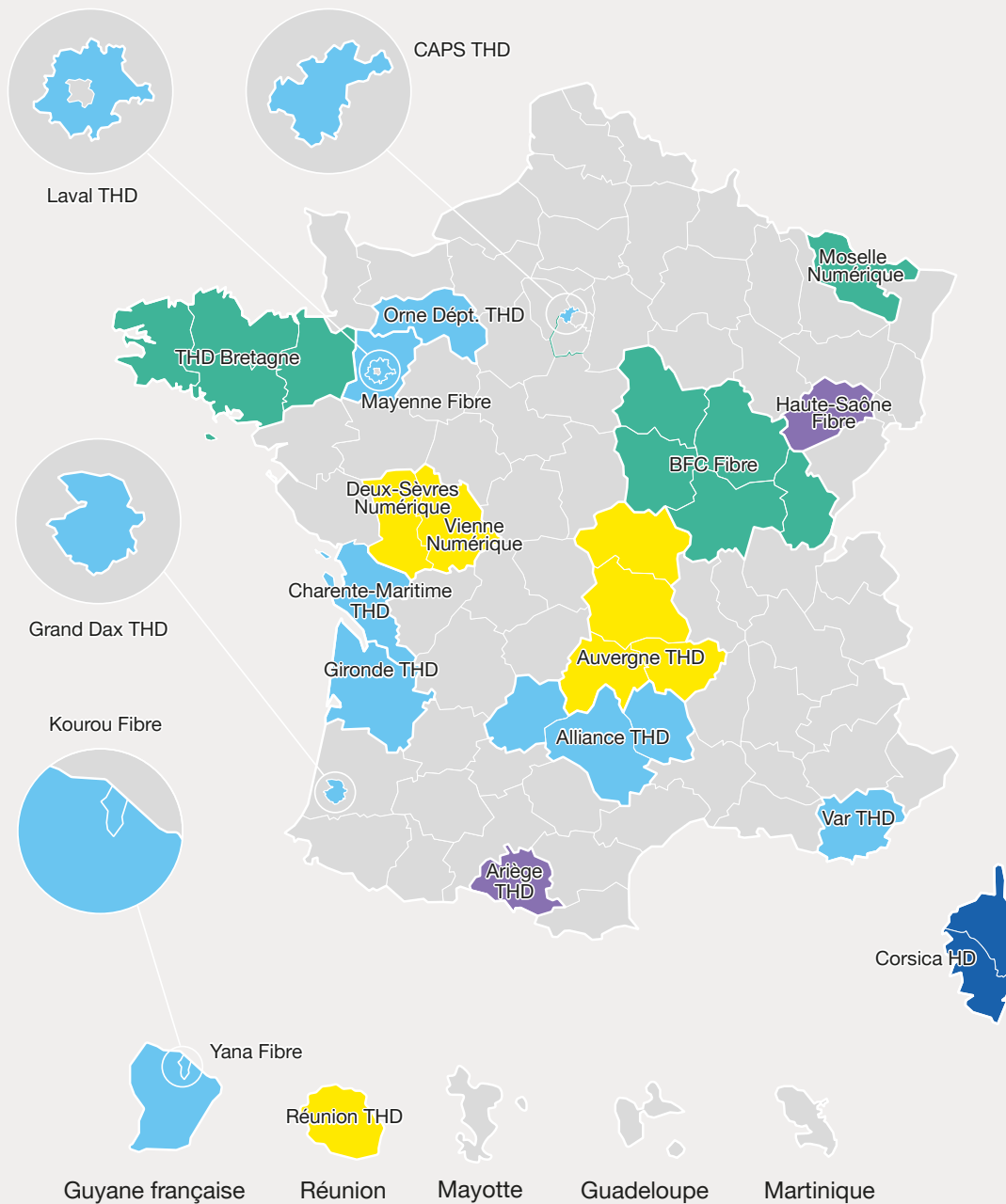
- En amont, les prestations industrielles de déploiement, d'exploitation et de maintenance des réseaux, ainsi que tous les achats de matières premières, équipements, etc (via des fournisseurs).
- Les activités propres, c'est-à-dire le pilotage des activités industrielles, des relations avec les délégants et les financiers ainsi que la commercialisation des réseaux sur le marché de gros.
- Et enfin en aval, la commercialisation des réseaux auprès des FAI/Opérateurs Commerciaux et le suivi ainsi que le pilotage de la qualité des raccordements clients finaux par les FAI.

Sur le plan géographique, le périmètre concerné est celui du déploiement de l'activité d'Orange Concessions, soit 35 départements en France métropolitaine et d'outre-mer.

En 2024, Orange Concessions pilote 23 Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

La carte des RIPs Orange Concessions

(données au 1er septembre 2025)



■ DSP Concessive
 ■ DSP Concessive non FTTH
 ■ DSP Affermage
 ■ DSP Affermo-concessive
 ■ PPP, CREM, MPGP

En 2025, les RIP Gascogne FTTH et Loire-Atlantique ne seront plus pilotés par Orange Concessions.

Le mode d'établissement de la déclaration relative à la durabilité est donc consolidé et aligné sur les états financiers en incluant les filiales, soit les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) d'Orange Concessions.

2. Périmètre temporel

Le rapport porte sur l'activité d'Orange Concessions pendant l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les horizons temporels correspondent à ceux indiqués par la CSRD, à savoir :

- Court terme : période de référence des états financiers, soit l'année 2024
- Moyen terme : 2 à 5 ans
- Long terme : plus de 5 ans
- Très long terme : plus de 10 ans

BP 2 - PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

Aucune circonstance particulière susceptible d'impacter le cadre de la déclaration de durabilité n'a été identifiée.

De plus, Orange Concessions étant sous le seuil des 750 salariés, elle s'inscrit dans le cadre des obligations graduelles : certains éléments matériels sont facultatifs la première année de reporting, notamment les normes sociales.

// GOUVERNANCE

GOV 1 - DESCRIPTION DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LA RSE

LA RSE, UN ENJEU À TOUS LES NIVEAUX DE LA GOUVERNANCE

A – La gouvernance impliquée

Six niveaux de gouvernance interviennent dans la RSE :

1. **Gouvernance Actionnaires** : elle organise la revue d'activité avec le Conseil d'Administration. Le CA pilote aussi les investissements.

2. **Gouvernance Financement** : elle organise le pilotage des contrats de financement avec les prêteurs.

3. **Gouvernance Interne OCC** : elle organise la revue des KPIs financiers et opérationnels et le pilotage des contrats commerciaux, opérationnels et de prestations de services. Cette gouvernance interne s'appuie sur 3 organes :

- Le CODIR : 11 membres permanents dont 4 femmes, 2 Directeurs Généraux (DG) de RIP (hommes) et des porteurs de projets (en fonction des projets).
- Le CODIR DG (CODIR + DG) : 27 membres dont 5 femmes.
- Le Comité d'Engagement : 8 membres dont 2 femmes.

4. **Gouvernance avec le partenaire Orange SA** : elle est structurée en comités thématiques (par exemple sur la roadmap SI, le Marketing...) et pilote les contrats industriels, SI et de soutien comptable et juridique.

5. **Gouvernances avec les acteurs locaux** : elles pilotent le contrat industriel au niveau local, ainsi que les conventions avec les Collectivités, les contrats avec les FAI locaux.

6. **Gouvernance commerciale** : elle pilote la relation commerciale nationale avec les clients FAI.

Ces différents niveaux de gouvernance peuvent faire appel à l'expertise et aux compétences de l'équipe RSE dédiée au sein d'Orange Concessions.

B – Composition et caractéristiques des organes de gouvernance impliqués dans la RSE

Le Président est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans, renouvelable. M. Jean-Germain Breton a été nommé à la création de la société. Il représente l'entreprise et a tous pouvoirs pour la gérer et agir en toutes circonstances en son nom, dans les limites précisées dans les statuts.

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué de 6 membres (5 hommes et 1 femme) nommés par les actionnaires pour une durée de 3 ans renouvelable. Le Conseil d'Administration désigne le Président du Conseil pour en diriger les débats.

Le management est représenté au Conseil d'Administration, par le Président et des membres du CODIR qui peuvent intervenir sur les différents sujets à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'associé unique ou par la collectivité des associés. Ils sont nommés pour une durée de 3 ans, renouvelable une ou plusieurs fois selon la décision du ou des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut désigner un Président du Conseil pour en diriger les débats.

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Président, sur les documents et informations communiqués par le CODIR, sur la régularité des comptes, la pertinence des choix stratégiques et le suivi de la mise en œuvre des décisions adaptées. Il statue

sur les autorisations préalables aux décisions importantes demandées par le Président. Il se réunit au moins 6 fois par an, sur convocation du Président, du président du CA et d'au moins 2 de ses membres, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour notifié par la convocation.

L'Assemblée Générale est composée des 2 actionnaires, soit Orange SA et le Consortium HIN (La Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest).

Les représentants du CSE (Comité Social et Économique) sont informés des décisions proposées et validées en CA.

Le **CSE** est composé de 6 élus titulaires (3 femmes et 3 hommes) et 4 élus suppléants (1 femme et 3 hommes), soit au total 10 élus (4 femmes et 6 hommes). Il est à noter le départ de 2 salariés élus titulaires (1 femme et 1 homme) depuis la mise en place du CSE en mai 2022. Ils ont été remplacés par 2 suppléants.

Les élus sont issus des métiers/directions suivants : 5 élus des directions centrales dont 1 homme du Marketing/Communication, 1 femme et 1 homme du Commercial, 1 homme de Opérations, 1 homme de Finance et Performance. Et 5 élus des filiales RIP dont 1 homme du Management, 3 femmes et 1 homme de Administration/Communication. De plus, le CSE comporte une commission SSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail), composé de 4 membres issus du CSE (2 femmes et 2 hommes).

La Responsable RSE est rattachée à la Direction des Opérations et est en charge de la structuration, la coordination et l'animation de la démarche RSE de l'entreprise. À ce titre, elle est force de proposition auprès des instances de direction et les informe des principales évolutions et obligations juridiques en matière de RSE ; elle initie et formalise le plan d'action RSE après échange avec les différentes entités et la direction, propose et gère le budget RSE, assure le reporting ainsi que le contrôle des résultats obtenus, et s'assure de la bonne diffusion de l'information sur le plan de la stratégie RSE auprès des différentes

directions et des parties prenantes.

Elle s'appuie sur un réseau d'**ambassadeurs RSE**, qui informent les directions métiers et les entités géographiques des évolutions en matière de RSE.

Ce réseau d'ambassadeurs RSE permet d'intégrer tous les métiers et toutes les directions à la démarche RSE et de favoriser son appropriation par l'ensemble des salariés. Des collaborateurs se sont portés volontaires pour faire rayonner la démarche éco-responsable et relayer les actions de l'entreprise sur ce sujet dans leur entité, mais aussi pour partager les bonnes pratiques, adaptées aux contraintes locales, qu'ils peuvent implémenter à leur échelle.

Les Ambassadeurs RSE portent un double rôle : en tant qu'acteurs de la démarche RSE en contribuant à la mise en œuvre du plan d'action, et en tant que relais de communication en centralisant et partageant les idées des collaborateurs et en étant porte-paroles de la démarche en interne.

Le réseau est constitué de 13 salariés représentant :

- les directions métiers en central :
 - o 1 salarié de la Direction Finance
 - o 1 salarié de la Direction Marketing
 - o 1 salarié de la Direction Ressources Humaines
 - o 1 salariés de la Direction Réseau & Système d'Information
 - o 1 salarié de la Direction Communication
 - o 1 salarié de la Direction Commerciale
- les filiales RIP en région :
 - o 1 DG de RIP
 - o 1 DGA de RIP
 - o 5 Responsables Administratif & Communication

Les Ambassadeurs RSE ont pu bénéficier d'une formation spécifique à la RSE élaborée par un organisme de formation externe.

Orange Concessions a également développé et mis à disposition des salariés un extranet dédié "ELO RSE". Ce site est un outil qui

informe sur les sujets ESG, à la fois sur l'engagement de l'entreprise, ses actions et priorités, mais aussi sur le réseau d'Ambassadeurs. Il propose une acculturation à la RSE et l'actualité de ce secteur. La Convention entreprise OCC de 2023 a été le point de lancement de la sensibilisation et un point de partage avec les salariés sur la mise en place d'une stratégie RSE avec l'organisation d'une matinée dédiée.

GOV 2 - DESCRIPTION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RSE PAR LES ORGANES DE GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE INTÉGRANT PROGRESSIVEMENT LA RSE

Les administrateurs sont informés des questions de durabilité et les traitent selon les modalités suivantes : les ambitions et résultats RSE leur sont présentés 1 à 2 fois par an, des réunions d'informations leur sont dédiées et ils participent à la validation du cadrage des objectifs annuels. L'enjeu principal traité cette année a été la mobilisation de ressources spécifiques, l'identification des plans d'action et l'élaboration du bilan carbone annuel de l'entreprise.

Plus largement, dès sa mise en place, Orange Concessions s'est engagé à poursuivre une politique volontaire de Responsabilité Sociale des Entreprises, inscrite dans sa gouvernance et définie en dialoguant avec ses parties prenantes, notamment les salariés, délégués, administrateurs, partenaires, fournisseurs, clients, actionnaires et banques.

Ainsi, l'intégration d'un volet RSE au sein de l'organisation a été effectué en :

- faisant évoluer les règles de gouvernance et en incluant le volet RSE aux comités d'engagement, aux processus de décision et aux achats,
- poursuivant l'animation du réseau d'ambassadeurs RSE, salariés volontaires représentant l'ensemble des métiers et des territoires d'Orange Concessions, qui sont les garants sur le terrain du bon déploiement du plan d'action RSE,

- intégrant dans la rémunération des collaborateurs un indicateur RSE dans le critère intéressement de l'entreprise - voir ci-dessous.

Une réflexion a également été engagée par plusieurs RIP afin de mettre en place des initiatives permettant une réduction de la consommation énergétique et d'étudier le passage à l'énergie verte pour les équipements techniques sur leurs territoires respectifs.

Enfin, à la suite de l'analyse de double matérialité, présenté en partie IV ci-après, et de l'identification des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels, un travail a été lancé pour mettre en place une gouvernance dédiée à la gestion de ces IROs. Cette nouvelle gouvernance sera intégrée dans le prochain rapport.

GOV 3 - DESCRIPTION DES MÉCANISMES INCITATIFS LIÉS À LA RSE

VERS L'INTÉGRATION DE LA RSE DANS L'INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

La mise en place d'une stratégie RSE en 2024 a permis de fixer un objectif pour 2025 : intégrer un critère RSE dans l'intéressement des salariés.

Un accord d'intéressement avait en effet été signé le 27 juin 2023 entre Orange Concessions et les organisations syndicales représentatives du personnel pour associer les collaborateurs au développement de l'entreprise. L'obtention par les salariés d'un VISA RSE, formation/sensibilisation à la RSE développée par Orange SA, était déjà un des critères de l'intéressement 2023. L'ensemble des salariés d'OCC a obtenu ce VISA RSE en 2023.

Le 17 juin 2024, un avenant a été ajouté à cet accord d'intéressement, dans le cadre du plan de sobriété énergétique 2024 d'Orange Concessions, qui vise à réduire la consommation d'énergie et la dépendance de l'entreprise aux énergies non renouvelables.

Cet avenant porte sur 2 objectifs :

- Mettre en œuvre un appel d'offre d'achat groupé d'électricité pour Orange Concessions et présenter la proposition en « énergie verte ». Poids : 70%.
- Mettre en œuvre 3 initiatives de maîtrise des coûts d'énergie ou de réduction de la consommation des énergies non renouvelables. Poids : 30%.

GOV 4 - INFORMATIONS DE PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE

Orange Concessions ayant moins de 5 000 salariés en France et 10 000 dans le monde, elle n'est pas soumise à la loi N°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés. Elle ne publie par conséquent pas de plan de vigilance.

GOV 5 - GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION

A – Dispositif général de gestion des risques

Orange Concessions prône auprès de ses collaborateurs des valeurs éthiques fortes concernant des règles de conduite, d'exemplarité et d'intégrité via un pilotage des risques.

Cet environnement est soutenu avec conviction directement par le Président via le « Tone at the top » qui en fait la promotion. Ces valeurs sont formalisées via des formations de sensibilisation, la possibilité d'utiliser le droit d'alerte, un code de conduite fournisseurs, une charte de déontologie, etc. Ces documents, partagés avec les collaborateurs, forment un socle d'intégrité et d'éthique au sein du groupe Orange Concessions :

- Le code de conduite vise à sensibiliser les collaborateurs et les prestataires aux risques de conformité.
- La charte de déontologie promeut le respect des principes fondamentaux ainsi que l'encouragement des collaborateurs à échanger avec leur hiérarchie, les

Ressources Humaines, le directeur RCC, etc...

Afin de maîtriser l'identification et le contrôle des risques liés au développement durable, un Comité Risques, Compliance et Contrôle interne (RCC) a été mis en place en septembre 2023 par le Directeur RCC.

Le comité est composé de 5 personnes : le Président d'Orange Concessions, le Directeur RCC, la Directrice Finance et Performance, la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Juridique.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, afin d'examiner et contrôler tous les sujets relatifs à l'éthique et à la conformité, au RGPD et au contrôle interne selon la Loi Sapin 2, et ceci même si l'entreprise n'y est pas assujettie. Il présente les résultats de ses travaux au Conseil d'Administration 1 fois par an.

En 2022, une démarche de recensement des risques a été réalisée auprès des membres du CODIR et des DG afin d'établir une cartographie des risques. Un plan de remédiation des risques majeurs a été élaboré, avec un suivi régulier de sa mise en œuvre. Ce plan est animé par le Directeur RCC puis présenté en CODIR et en CA une fois par an.

Cette cartographie a servi de documentation pour l'identification des Impacts, Risques et Opportunités extra financiers d'Orange Concessions. En voici une description détaillée :

1. Risques opérationnels

1.1 Très élevés

- Les achats de prestations industrielles reposent sur des contrats longs et globaux avec un fournisseur principal, ce qui ne permet pas toujours à Orange Concessions de challenger les délais, les prix et la qualité de service. Il en est de même concernant certaines prestations de service (par exemple, la comptabilité, une partie du système d'information, le

reporting Datavision...).

1.2 Élevés

- Les infrastructures techniques d'Orange Concessions sont déployées en extérieur, et donc vulnérables aux dégradations intentionnelles ou accidentelles, mais également aux catastrophes naturelles dont la fréquence augmente en raison du changement climatique. Ces risques externes sont non assurables ou partiellement assurés, par exemple : catastrophes naturelles avec impacts sur les réseaux aériens, actes de malveillance...
- Orange Concessions peut être exposée au risque d'interruption de ses services, notamment en cas de cyberattaques, de conflits ou de défaillance du Système d'Information.
- La multiplicité des intervenants sur le réseau (notamment via les contrats STOC) peut faire peser un risque sur le bon fonctionnement des opérations et le maintien d'un niveau de qualité suffisant des services d'Orange Concessions.

1.3 Modérés

- La politique de marque du Groupe Orange pourrait faire peser un risque d'image sur la marque Orange Concessions, en cas de dégradation de cette image.
- La supervision d'un réseau passif tels que ceux dont Orange Concessions est en charge est plus complexe à mettre en place que celle de réseaux actifs. En cas d'absence de supervision, le suivi en temps réel du bon fonctionnement du réseau n'est pas garanti.

2. Risques juridiques

2.1 Modérés

- Orange Concessions peut être impliquée dans des litiges dont l'issue pourrait avoir

un effet négatif significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa réputation.

- Orange Concessions opère dans des marchés fortement réglementés. Ses activités et son résultat pourraient être affectés de manière significative par des changements législatifs ou réglementaires, ainsi que par des évolutions de politique gouvernementale. Par exemple, les résultats financiers d'Orange Concessions pourraient être affectés par l'encadrement réglementaire de l'indexation des prix de ses services, à mettre en regard de l'augmentation de ses coûts par l'indexation prévue contractuellement.

3. Risques financiers

3.1 Modérés

- **Risque de liquidité.** Les résultats et les perspectives d'Orange Concessions pourraient être affectés si les conditions d'accès aux marchés de capitaux devenaient difficiles.
- **Risque de dépréciation des actifs.** Des changements affectant l'environnement économique, politique ou réglementaire pourraient entraîner des dépréciations d'actifs, en particulier des écarts d'acquisition.
- **Risque de marchés.** Les activités d'Orange Concessions pourraient être affectées par l'évolution des taux d'intérêt.

3.2 Faibles

- Risque sur la notation. Une révision de la notation de la solvabilité d'Orange Concessions pourrait augmenter le coût de la dette et limiter, dans certains cas, l'accès au financement dont Orange Concessions a besoin.

4. Risques extra financiers - Environnement

4.1 Modérés

- Orange Concessions et certaines de ses parties prenantes sont exposées aux risques physiques et de transition liés au dérèglement climatique.
- Les engagements pris par Orange Concessions en matière de réduction de ses impacts environnementaux pourraient alors ne pas être tenus car ils reposent en grande partie sur sa chaîne de valeur.

5. Risque extra financier - Gouvernance

5.1 Élevé

- Risque aggravé de corruption et de sanction dû au fait que les délégants sont des autorités publiques.

5.2 Faibles

- Orange Concessions est exposée, à la suite notamment de cyberattaques, à des risques de divulgation ou de modification inappropriée des données personnelles, en particulier de ses clients opérateurs.

6. Risques extra financiers - Social

6.1 Élevés

- Orange Concessions pourrait avoir des difficultés à disposer de façon pérenne des compétences nécessaires à son activité, en raison de départs de collaborateurs détenant des compétences clés et de l'absence de remplacement possible sur certaines fonctions essentielles.

6.2 Faibles

- Ses nombreuses implantations géographiques et ses relations d'affaires avec des partenaires variés pourraient exposer Orange Concessions à un risque de violation des droits humains et des libertés fondamentales.

Un plan de remédiation continue est mis en place pour atténuer les risques identifiés. Il fait l'objet d'une revue en CODIR puis d'une présentation annuelle au Conseil d'Administration.

Afin d'intégrer les contrôles aux différentes directions de l'entreprise, des audits internes sont réalisés par le Directeur Risques / Conformité / Contrôle interne sur la fonction Finance et Performance et le Groupe en général, central et filiales. À ce stade, Orange Concessions n'a pas encore intégré son évaluation des risques et contrôles internes au niveau de son pilotage de la stratégie RSE.

B - Pilotage des enjeux extra-financiers

Les enjeux et risques majeurs RSE sont soumis à un suivi régulier grâce à :

- 1 point RSE trimestriel en CODIR afin de présenter l'avancement global,
- 12 copils RSE Ambassadeurs par an afin de suivre les 31 actions ESG de la stratégie RSE et d'engager les salariés dans la démarche,
- 6 copils CSRD par an pour être conforme à la réglementation en 2026.

// STRATÉGIE ET MODÈLE D’AFFAIRES

SBM 1 - POSITION SUR LE MARCHÉ, STRATÉGIE, MODÈLE D’ENTREPRISE ET CHAÎNE DE VALEUR

UN ACTEUR ENGAGÉ POUR RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DANS LES TERRITOIRES

A – Description des activités, du modèle économique et de la chaîne de valeur

1. Description des activités

Présentation de l’entreprise

Créée en 2021, Orange Concessions est un opérateur d’infrastructures dédié au déploiement, à l’exploitation et à la commercialisation de la fibre optique dans les zones rurales en France. Elle accompagne les collectivités locales dans l’aménagement numérique de leur territoire et le déploiement de leur projet de fibre pour tous.

Son activité se concentre sur les réseaux d’initiative publique (RIP), des infrastructures de télécommunications. Celles-ci sont déployées à l’initiative des collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités, etc.) pour garantir l’accès à Internet haut et très haut débit dans les zones où les opérateurs privés n’interviennent pas ou peu, car elles sont jugées peu rentables économiquement.

En tant qu’acteur majeur de l’aménagement numérique des territoires, Orange Concessions a pour mission de réduire la fracture numérique en apportant une connectivité très haut débit aux zones les moins denses du pays.

La raison d’être d’Orange Concessions structure sa vision de long terme : « Parce que le numérique nous rassemble et libère les potentiels des territoires, nous rendons la fibre accessible à tous ».

Activités d’Orange Concessions

En 2024, le Groupe Orange Concessions

a réalisé un chiffre d’affaires en normes françaises de 601,5 millions d’euros.

Ses activités sont au nombre de 3 :

- Déploiement de la fibre optique sur les Réseaux d’Initiative Publique (RIP) en zones rurales.
- Exploitation et maintenance des infrastructures déployées.
- Commercialisation des services sur le marché de gros auprès des opérateurs tiers, permettant in fine aux habitants, entreprises et administrations des zones concernées de souscrire à des offres d’accès à internet à très haut débit.

2. Description du modèle économique d’Orange Concessions

Une filiale dédiée aux réseaux d’initiative publique

La création d’Orange Concessions s’est inscrite dans la stratégie d’Orange SA, réaffirmée dans son dernier plan stratégique, de valoriser les infrastructures et d’accélérer le déploiement de la fibre optique dans les zones rurales, en partenariat avec des acteurs institutionnels de premier plan.

Cette stratégie vise à :

- structurer un véhicule de référence dédié aux activités RIP d’Orange SA. L’objectif est de répondre aux enjeux de la professionnalisation des métiers des RIP, grâce à un pilotage fin des activités opérationnelles et un suivi précis des engagements pris auprès des Collectivités territoriales.
- ouvrir le capital à des partenaires financiers, dans le but de partager les efforts d’investissement dans les RIP et de participer à des projets nouveaux dans le domaine des services aux collectivités ou à des opérations de consolidation.



Orange Concessions est donc née de la volonté d'Orange SA de créer une filiale dédiée aux Réseaux d'Initiative Publique portant les projets numériques d'aménagement du territoire des collectivités locales qui lui ont fait confiance.

Orange Concessions est aujourd'hui codétenue à parts égales entre Orange SA et HIN, un consortium entré au capital en novembre 2021 et composé de La Banque des Territoires, CNP Assurances et EDF Invest. Orange SA et HIN sont en co-contrôle et Orange SA reste le partenaire industriel de référence.

Ainsi, au-delà de l'actionnariat, Orange Concessions a conclu un partenariat exclusif avec Orange SA, à qui elle confie l'intégralité de la construction et de l'exploitation technique des réseaux d'initiative publique. Le financement d'Orange Concessions est assuré par un concours bancaire souscrit

auprès de plusieurs établissements bancaires de premier rang.

Orange Concessions exploite 23 réseaux, répartis sur plus de 30 départements en France métropolitaine et ultramarine, dont les formats juridiques sont différents.

Voir le Document d'Enregistrement Universel 2024 d'Orange SA :

<https://gallery.orange.com/finance/?od=270d12d1-9dd7-43a2-a480-1fed78f876c7&om=ca6b8345-3c82-4d23-9a9c-5a238ae2015d&v=sharedSelection#ss=bd9c85cd-0b0c-48b7-8433-3848ef8eadca>

Le modèle économique des RIP

Le **modèle économique des RIP** est très différent selon le format juridique retenu par la collectivité locale concernée. En tant qu'opérateur de RIP, Orange Concessions

est confrontée à plusieurs formats juridiques différents :

- Partenariat Public Privé (PPP)
- Construction, Réalisation, Exploitation, Maintenance (CREM)
- Marché Public Global de Performance (MPGP)
- Délégation de Service Public de type affermage (DSP d'Affermage)
- Délégation de Service Public de type concessif (DSP Concessive)

- Délégation de Service Public de type affermo-concessive (DSP Affermo-concessive) : modèle hybride au sein duquel une zone est réalisée dans un format concessif et une autre dans un format affermage.

Le tableau ci-dessous détaille le rôle de chacune des parties (collectivité, opérateur privé) selon le format retenu pour le RIP : auprès de plusieurs établissements bancaires de premier rang.

Mission	Conception	Construction	Exploitation technique	Commercialisation	Financement	Opérateur d'Infrastructures
PPP	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Collectivité	Collectivité	Collectivité
CREM	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Collectivité	Collectivité	Collectivité
MPGP	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Collectivité	Collectivité	Collectivité
DSP Affermage	Collectivité	Collectivité	Opérateur privé	Opérateur privé	Collectivité	Opérateur privé
DSP Concessive	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé	Opérateur privé

Dans le cadre des réseaux en fibre optique, l'opérateur d'infrastructures (OI) intervient sur un marché de gros régulé et commercialise le réseau auprès des Opérateurs de détail (dits Opérateurs commerciaux). Cette régulation assure une coordination des déploiements de réseaux sur les territoires, ce qui aboutit le plus souvent à la présence d'un unique réseau d'accès fixe à très haut débit. Dans le cas des RIP, l'exploitation de ce réseau est confiée par un appel d'offres et par marché public. La régulation prévoit par ailleurs un ensemble de règles à respecter pour les offres de gros d'accès aux réseaux (ouverture, transparence et non-discrimination, tarifs raisonnables en fonction des coûts, etc). Cette régulation a donc pour conséquence un contrôle du niveau de rémunération des investissements réalisés, mais également une certaine prévisibilité des revenus.

Dans les PPP, CREM et MPGP, l'opérateur privé est prestataire de services pour la collectivité : il n'est pas opérateur d'infrastructure et ne perçoit donc pas les recettes de commercialisation. En revanche, il supporte une partie importante des coûts de déploiement et d'exploitation. Il a également pour mission d'assister la collectivité dans la commercialisation auprès des opérateurs commerciaux (offres, SI, process de commandes, livraison, SAV, éléments de facturation, etc.). La rémunération des prestations fournies par l'opérateur privé prend la forme de loyers.

Dans les DSP d'Affermage, la construction est intégralement gérée par la collectivité (pilotage, conception et réalisation). Le réseau ainsi déployé est remis en exploitation au Délégué qui en assure l'exploitation, encaisse les revenus de commercialisation et paye l'équivalent d'un loyer à la collectivité (redevances d'affermage).

Dans les DSP Concessives, le Délégué supporte l'intégralité des coûts de conception, construction et exploitation et reçoit une subvention de la part de la collectivité. Cette subvention doit théoriquement permettre à l'opérateur privé de construire et exploiter un réseau dans des conditions économiques

viables et qui lui permettent de respecter le cadre réglementaire des offres.

L'économie générale varie donc fortement d'un RIP à l'autre.

Les RIP Orange Concessions étant majoritairement des Délégations de service public, Orange Concessions est donc exposée au risque de commercialisation.

Objectifs et ambitions d'Orange Concessions en lien avec son modèle d'affaires

Orange Concessions ambitionne d'être l'acteur de référence au service des territoires pour les accompagner dans leur transition numérique.

Son activité repose sur 4 expertises :

- **Concevoir les réseaux d'aujourd'hui et de demain :** Orange Concessions répond aux particularités locales, dimensionne les infrastructures pour le temps long, travaille en concertation avec les acteurs locaux et sécurise ses infrastructures dès la conception.
- **Construire des infrastructures durables :** Orange Concessions s'adapte aux contraintes et aux délais des collectivités, offre les standards de qualité les plus élevés du marché et mène des chantiers responsables.
- **Exploiter des réseaux qui grandissent avec les territoires :** Orange Concessions assure une veille permanente des évolutions réglementaires, fait évoluer les infrastructures avec les transformations du territoire et réalise une maintenance préventive réactive et durable.
- **Commercialiser ses offres en instaurant une relation de confiance avec les FAI :** Orange Concessions propose un catalogue complet, garantit la robustesse de ses réseaux et accompagne ses entreprises clientes à tous les niveaux de la coordination du projet. C'est un modèle « Business to Business ».

Dans ce but, son modèle d'affaires est basé sur un pilotage précis et contrôlé du déploiement de la fibre, selon le calendrier convenu avec son délégant. Il est assuré par une qualité d'exploitation optimale permettant de respecter les engagements pris.

Son modèle d'affaires repose sur les objectifs suivants :

- veiller au bon entretien de ses infrastructures qui sont des biens de retour, revenant ainsi au délégant à la fin du contrat public ;
- sécuriser, notamment grâce à sa qualité de service, le renouvellement des délégations qui lui ont été confiées, et évaluer toutes les possibilités pour se positionner sur les appels d'offres extérieurs à ses territoires qui seront lancés ;
- être force d'innovation au service de ses délégants pour proposer de nouveaux usages numériques afin de répondre aux attentes des territoires : pour les services publics, pour les usages proposés aux entreprises, pour le très haut débit apporté aux particuliers ;
- avoir en permanence le souci de concilier son modèle de développement et le respect de l'environnement, au travers de la résilience des réseaux, d'initiatives locales prises pour réduire l'empreinte environnementale ;
- et enfin poursuivre tous les travaux menés pour être un employeur de référence : insertion sociale, chartes déontologiques...

3. Description de la chaîne de valeur

La chaîne de valeur d'Orange Concessions implique un grand nombre de parties prenantes :

- En amont, les fournisseurs des prestations industrielles de déploiement, d'exploitation et de maintenance des réseaux, ainsi que tous les achats de matières premières, équipements, etc.
- Sur les opérations propres d'Orange

Concessions, les délégants et les financiers pour le pilotage des activités industrielles, ainsi que la commercialisation des réseaux sur le marché de gros.

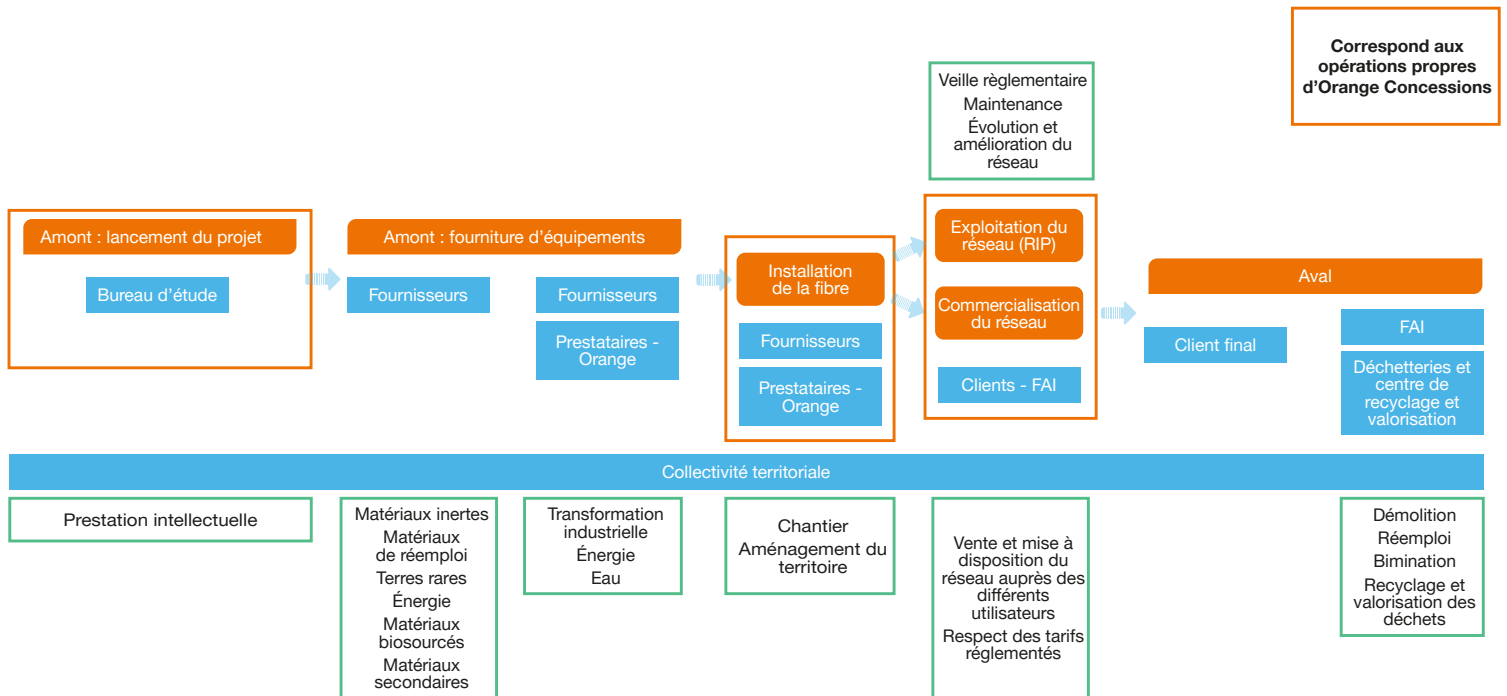
- En aval, les clients FAI qui vendent sur le marché de détail des prises FTTH commercialisées par Orange Concessions.

Par ailleurs, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans la chaîne de valeur. En France, les Réseaux d'Initiative Publique sont des réseaux de communications électroniques et d'accès à internet dont la mise en œuvre est portée par une collectivité territoriale face à la carence de l'initiative privée.

L'accompagnement de la personne publique permet, notamment grâce à son aide financière, qu'Orange Concessions exploite le réseau public, propriété de la Collectivité, dans des conditions proches de celles de la zone privée ce qui assure aux opérateurs commerciaux (OC) de disposer d'un accès à ces réseaux dans des conditions financières équivalentes à la zone privée. Le RIP reste un bien de retour vers la collectivité.



Ci-dessous une description des processus mis en place avec la chaîne de valeur.



B - Description des éléments du modèle d'affaires et de la stratégie de l'entreprise rattachés aux enjeux de durabilité

1. Lien entre le modèle d'affaires d'Orange Concessions et les enjeux de durabilité

En véritable acteur de l'aménagement numérique des territoires, Orange Concessions est étroitement liée à la RSE à travers son activité. Forte de sa présence ancrée localement, l'entreprise a pour objectif de connecter d'ici 2026 tous les foyers et entreprises au Très Haut Débit sur les Réseaux d'Initiative Publique qu'elle pilote. Elle favorise ainsi l'inclusion numérique, tout en réduisant la fracture digitale entre les zones rurales et urbaines.

Elle accompagne le développement des territoires, établit des partenariats durables avec les collectivités et a un impact sur la société à plusieurs niveaux.

En tant qu'opérateur d'infrastructures, son ambition est de proposer un réseau de qualité tout en intégrant les critères Environnement, Société, Gouvernance (ESG) dans tous les pans de son activité : conception, construction, exploitation, commercialisation et financement.

Ainsi la RSE représente au sein de l'entreprise bien plus qu'une simple initiative. Il s'agit avant tout d'une opportunité d'innover, d'un outil de performance durable et d'un levier de différenciation sur toutes les phases de son activité.

Phase de conception et de construction

Dans le processus de conception et de construction, une des priorités d'Orange Concessions est la résilience des infrastructures face aux défis climatiques croissants. Ses équipes et son partenaire industriel déployant le réseau fibre privilégient des technologies et matériaux respectueux de l'environnement et accordent une attention particulière à la solidité des installations, visant à minimiser l'impact sur l'environnement et à assurer ainsi un réseau durable.

Orange Concessions et son partenaire industriel s'attachent à privilégier la collaboration avec des entreprises françaises pour la fourniture des câbles de fibre optique, favorisant une économie locale, tout en réduisant l'impact du transport des matériaux et assurant le respect des normes nationales. Elle favorise également l'utilisation majoritaire des infrastructures existantes pour le déploiement du réseau fibre (génie civil souterrain ou aérien d'Orange et appuis aériens d'Enedis notamment). De plus, les opérations sont menées en priorité avec des matériaux recyclables tels que des poteaux en composite ou en métal, en abandonnant

Orange Concessions

progressivement l'utilisation des poteaux en bois, dont la pose et l'entretien nécessitent l'adjonction de produits chimiques nocifs pour l'environnement.

Ainsi, Orange Concessions contracte avec des fournisseurs choisis, respectant un cahier des charges strict et des niveaux de qualité parmi les plus élevés du marché, qui permettent d'augmenter la durée de vie des produits et de limiter l'usage des ressources naturelles. Chaque année, l'entreprise est soumise à des audits de qualité de ses réseaux par l'ARCEP, et les résultats sont très satisfaisants, puisqu'elle est positionnée parmi les meilleurs réseaux RIP.

Enfin, Orange Concessions et ses partenaires prennent en compte les enjeux de santé et sécurité des riverains lors de l'installation et intégration de ses équipements techniques (par exemple, les travaux de génie civil, les armoires, les poteaux) dans le domaine public.

Phase d'exploitation

Lors de la phase d'exploitation, la modification du cadre réglementaire est suivie attentivement, de façon à anticiper les changements et à faire évoluer les réseaux avec les territoires. Grâce aux équipes implantées sur place, Orange Concessions a une grande capacité de réaction en cas de panne ou d'incident, ce qui contribue à la pérennité des services offerts et à la satisfaction clients.

En complément de ses programmes de maintenance préventive, l'entreprise s'est engagée dans un plan volontaire de contrôle des activités de raccordements réalisées sur ses réseaux.

Phase de commercialisation

La relation commerciale solide et de confiance établie avec les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) souligne un engagement envers des pratiques commerciales éthiques et transparentes, visant à promouvoir des partenariats durables et équitables. Orange Concessions propose un catalogue d'offres

complet pour garantir le succès commercial des réseaux et soutenir le développement économique local, un pilier essentiel de la RSE visant à créer un impact positif sur les communautés et les acteurs économiques locaux.

2. La contribution aux objectifs de développement durable de l'ONU

Orange Concessions a intégré dans sa stratégie RSE les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis au niveau mondial par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle souhaite ainsi s'inscrire dans une dynamique de transparence et de reconnaissance de l'impact économique, social et environnemental de ses activités par une norme internationale.



Orange Concessions répond aujourd'hui à 3 des 17 ODD :

- ODD 9 - Industrie innovation et infrastructure : Orange Concessions intègre la RSE au cœur de son organisation.



La RSE est au cœur de son organisation, son activité, sa gouvernance et dans toute sa chaîne de valeur. La confiance est le socle de sa stratégie : confiance accordée par

ses salariés, ses délégants, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires, l'ensemble de ses partenaires et la société tout entière. Elle se construit jour après jour et s'entretient en permanence.

C'est pourquoi Orange Concessions adopte une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption, qui se traduit dans sa Charte de Déontologie et sa Politique Anti-Corruption.

Une politique d'achat responsable de bout en bout a ainsi été mise en place. Les contrats avec les fournisseurs intègrent un code de conduite qui décrit les comportements éthiques, sociaux et environnementaux que l'entreprise exige d'eux, ainsi qu'une clause RSE.

Enfin, elle s'aligne sur les réglementations nationales, européennes et internationales en matière de compliance, éthique, déontologie, protection des données personnelles, fraude, politique anti-corruption ainsi que qualité de vie au travail, télétravail et parité.

- ODD 10 - Inégalités réduites : Orange Concessions favorise l'insertion, l'inclusion et l'engagement des salariés.



La mission d'Orange Concessions répond doublement à l'objectif de réduire les inégalités : à travers la réduction de la fracture numérique en apportant une connectivité haut débit aux zones les moins denses du pays, et à travers ses actions en faveur de la diversité au sein de l'entreprise.

Des engagements stratégiques ont ainsi été pris avec 15 collectivités locales délégantes des RIP d'Orange Concessions en matière d'insertion socio-professionnelle et de formation. Avec son partenaire industriel Orange SA et ses sous-traitants, elle s'engage à réaliser un nombre minimum d'heures de travail et de formation qualifiante vers les publics éligibles à la clause de l'insertion socio-professionnelle.

En parallèle, certains de ses Réseaux d'Initiative Publique versent une redevance annuelle au titre de la commercialisation, qui est exclusivement affectée au financement de l'accompagnement aux usages numériques. Ce fond permet par exemple à des personnes âgées ou en situation de précarité d'accéder aux nouvelles technologies ou d'expérimenter de nouveaux usages liés à internet.

En interne, la formation de l'ensemble des salariés à la RSE et la création d'un réseau d'Ambassadeurs RSE favorisent l'engagement des collaborateurs.

- ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Orange Concessions améliore son empreinte environnementale.



Les engagements d'Orange Concessions pour mesurer et diminuer son empreinte carbone et valoriser la seconde vie de ses projets contribuent à la lutte contre les changements climatiques.

La gouvernance d'Orange Concessions a décidé dès 2023 de réaliser son premier bilan carbone à l'échelle de toute l'entreprise et de mettre en place un plan d'actions afin de réduire son empreinte environnementale. En 2024, Gironde THD et son délégant Gironde Numérique ont également souhaité se prêter à l'exercice en étant le premier RIP à effectuer un bilan carbone de son activité et un diagnostic RSE à l'échelle de son territoire.

Orange Concessions est alignée avec son partenaire industriel, Orange SA, pour être Net Zéro Carbone en 2040 avec les objectifs suivants :

- Être au rendez-vous de la qualité
- Poursuivre et étendre la décarbonation des câbles et poteaux ; mener les études

sur les techniques de Génie Civil

- Optimiser les tournées et l'évitement des interventions pour réduire les distances parcourues
- Faciliter l'adoption des véhicules électriques dans les unités d'intervention
- Poursuivre la co-construction avec les fournisseurs sur la décarbonation des achats.

SBM 2 - INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

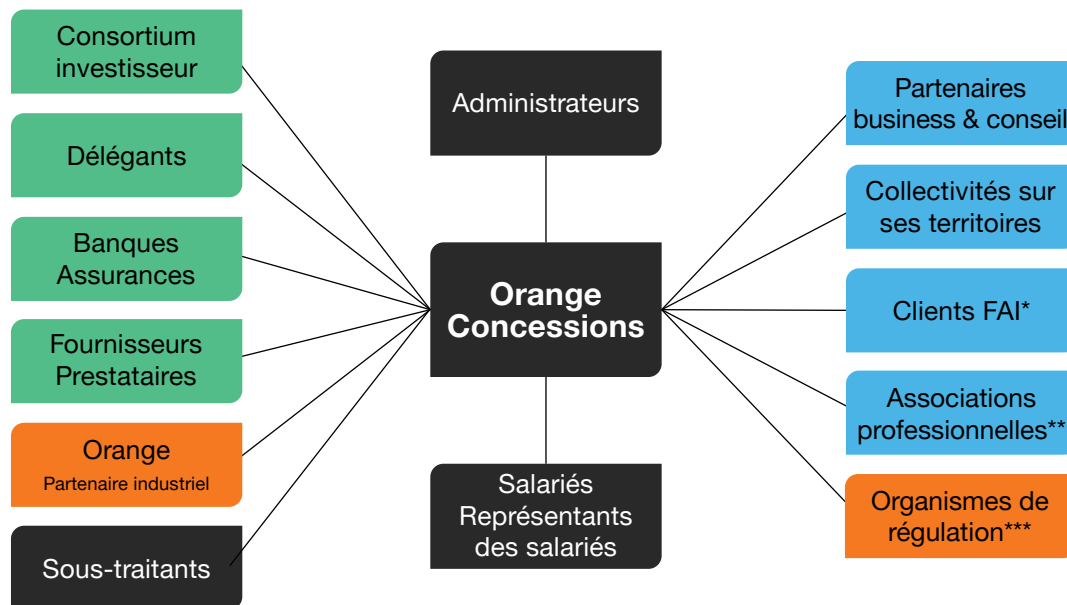
UNE PRIORITÉ : ENGAGER SON ÉCOSYSTÈME

Les différentes parties prenantes

L'activité d'Orange Concessions mobilise ou impacte un grand nombre de parties prenantes, sur une chaîne de valeur qui s'étend de l'identification avec les collectivités locales des réseaux à construire, jusqu'à leur commercialisation auprès des FAI, en passant par le déploiement et l'exploitation-maintenance par le partenaire industriel Orange et ses sous-traitants de rang 1.

Administration, élus, investisseurs, fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux ou industriels sont donc parties prenantes, ainsi que les collectivités, particuliers ou entreprises, utilisateurs finaux du réseau.

Ecosystème d'**Orange Concessions** et ses parties prenantes en amont et en aval



*Fournisseurs d'accès à Internet : Orange, Free, SFR, Bouygues et autres opérateurs commerciaux

**Fédération Française des Télécommunications, Avicca, Infranum...

***ARCEP, ANCT...

La prise en compte des intérêts des parties prenantes d'Orange Concessions

Les nombreuses parties prenantes ont chacune des attentes particulières, auxquelles Orange Concessions s'efforce de répondre selon des modalités spécifiques.

Les PP	Actionnaires	Partenaires financiers	Donneurs d'ordre	Administration	Effectifs	Clients	Associations professionnelles	Partenaires industriels	Prestataires
Identité	Actionnaires et administrateurs	Financeurs, banques et assurances	Collectivités dont délégués	Organisme de régulation (ARCEP, ANCT, UE)	Collaborateurs, représentants des collaborateurs	FAI/opérateurs	Fédération Française des Télécoms, Infranum, Avicca	Sous-traitants de rang 1	Sous-traitants rang 2 (installation et commercialisation)
Modalités d'échanges	Reporting RSE 1 fois/an	Réponse à des questionnaires sur les sujets RSE adressés par les partenaires plusieurs fois par an Reporting RSE 1 fois/an	Conventions de délégation de service public	Normes Règlementations Etudes et publications	Comités avec représentants du personnel (CSE, CSSCT...) Contrats de travail Chartes et engagements d'OCC	Contrats usagers et contrats STOC (Sous-traitance d'Opérations Client) pouvant inclure des clauses RSE	Contrats d'adhérents, Conventions de partenariats	Contrats industriels pouvant inclure des clauses RSE	Contrats opérationnels pouvant inclure des clauses RSE

<p>Attentes des parties prenantes en matière de durabilité.</p>	<p>Participation financière dans un actif stable et régulé, avec un caractère d'infrastructure essentielle, et des perspectives de rentabilité, notamment à long terme. Des attentes sur la performance extra financière en lien avec les objectifs annuels fixés et les stratégies de durabilité des actionnaires.</p>	<p>Financement d'un actif stable et régulé, avec un caractère d'infrastructure essentielle, et une robustesse du plan d'affaires. Des attentes également en termes de plan de transition, d'action sur le domaine environnemental et social notamment dans l'optique de répondre à la taxonomie mais également de verdissement des portefeuilles d'investissement.</p>	<p>Aménagement des territoires, avec couverture en très haut débit fixe pour toute la population, les entreprises et les administrations. Appui sur un partenaire privé avec mise en concurrence dans le cadre d'un marché ou d'une délégation de service public pour bénéficier du savoir-faire technique et commercial. Enjeux de calendrier, de qualité et d'expertise (notamment via la formation et le développement des compétences), d'ouverture et d'impact sur les usages numériques, d'efficacité économique (niveau de financement public et/ou de retour financier via un intérêt ou des redevances).</p>	<p>Etude sur l'impact environnemental du numérique en impliquant les acteurs du secteur (AR-CEP + ADEME) Exigences réglementaires de qualité de service participant à la permanence de l'accès pour les usagers et à la résilience des réseaux. Exigences réglementaires de déploiement (cf. règle de "complétude" des réseaux FTTH, critères de fermeture du cuivre, etc.) participant à l'universalité de l'accès à la fibre et au très haut débit plus largement.</p>	<p>Egalité des chances, absence de discrimination sur le lieu de travail, prise en compte du bien être des collaborateurs notamment sur l'équilibre de vie personnelle/professionnelle. Transparence des relations professionnelles et éthique des affaires.</p>	<p>Accès à une empreinte réseau et à des conditions techniques et économiques permettant une commercialisation de masse du très haut débit fixe, avec un niveau de qualité maîtrisé et des tarifs prévisibles et compétitifs, un respect du cadre réglementaire (notamment la non-discrimination), un respect des engagements et politiques RSE (auprès des utilisateurs et un accompagnement commercial pour faciliter et développer les ventes.</p>	<p>Promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, défendre les intérêts économiques du secteur et valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international. Champs d'action : Économie du secteur Réglementation Réseaux Résilience Accessibilité Protection des mineurs sur internet Contenus et Environnement</p>	<p>Accès (exclusif en ce qui concerne Orange SA, partenaire industriel) à une activité industrielle sur une empreinte territoriale complé-mentaire des zones d'investissement privé, avec des économies d'échelles associées et un partage équilibré des risques et de la valeur.</p>	<p>Respect de la santé et sécurité sur les chantiers, respect des conditions de travail notamment via un recours limité aux contrats précaires. Assurance du maintien du niveau de qualité des prestations via le maintien des compétences et expertises et l'accompagnement via la formation des nouveaux entrants.</p>
---	---	--	---	--	--	---	---	---	--

<p>Actions d'OCC en matière de durabilité</p>	<p>Ces principes sont pris en compte dans la gouvernance d'Orange Concessions et traduits dans un reporting RSE auprès des actionnaires.</p>	<p>Les engagements inscrits dans une documentation de financement de projet.</p>	<p>Ces enjeux sont inscrits dans les conventions publiques (divers formats juridiques : DSP, CREM/MPGP, PPP...), Ces conventions intègrent de plus en plus un volet RSE car les collectivités ont de plus en plus d'obligations réglementaires (cf Loi REEN) qui leur demandent de rendre compte sur tous ces sujets au même titre que les entreprises.</p>	<p>Respect des normes sectorielles en vigueur, notamment sur le droit du travail. Mise en conformité avec la réglementation nationale et européenne, dont la CSRD.</p>	<p>Une Charte de déontologie définit les principes qui doivent régir les actions des collaborateurs. De plus, une prise en compte des sujets de charge de travail est mise en place via un suivi individuel mais également l'existence d'une CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail).</p>	<p>Des engagements réciproques (y compris à long terme) sont pris à travers les contrats d'accès aux RIPs. L'accord cadre contient des clauses RSE.</p>	<p>Collaboration avec les autres opérateurs. Meilleure prise en compte des intérêts d'OCC auprès des pouvoirs publics. Travail commun sur les champs d'action ci-dessus.</p>	<p>Les engagements réciproques sont inscrits dans le contrat industriel et dans les contrats de prestations associés incluant, de facto, les engagements RSE pris par Orange SA et sa chaîne de sous-traitance.</p>	<p>Formation et sensibilisation ainsi qu'audit sur la santé et sécurité sur les chantiers. Recrutement d'une référente. Engagements contractuels via les contrats de prestation incluant les engagements RSE d'Orange SA et sa chaîne de sous-traitance.</p>
<p>Responsable existant des actions OCC</p>	<p>Responsable RSE dédiée au reporting financier et la présentation de la progression en termes d'objectifs annuels.</p>	<p>Responsable RSE et Directeur Financement & Trésorerie</p>	<p>La filiale OCC en charge du RIP</p>	<p>Direction Marketing & Stratégie</p>	<p>Un directeur des risques est le garant de la charte de déontologie : il fait régulièrement le point sur l'application de cette charte et sur les pratiques en matière de déontologie au sein du groupe, suit les évolutions réglementaires et est l'interlocuteur dédié des collaborateurs sur des situations particulières.</p> <p>La direction des ressources humaines et les responsables des ressources humaines sont également garants du respect des conditions de travail et du bien-être des collaborateurs/ices.</p>	<p>FAI/opérateurs</p>	<p>Fédération Française des Télécoms, Infranum, Avicca</p>	<p>Sous-traitants de rang 1</p>	<p>Sous-traitants rang 2 (installation et commercialisation)</p>

Orange Concessions prend en compte les retours de ses parties prenantes à travers trois sondages annuels auprès :

- des collectivités (délégants) avec lesquelles l'entreprise a signé un marché public concernant la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP);
- des Fournisseurs d'Accès à Internet, appelés également Opérateurs Commerciaux, ses clients sur chacun des RIPs;
- de ses salariés.

Ces sondages permettent aux délégants et aux clients FAI d'exprimer leur satisfaction sur les prestations réalisées par Orange Concessions et aux salariés de donner leur avis sur la qualité de travail au sein de l'entreprise, ainsi que de proposer des axes d'amélioration. Orange Concessions exploite ces résultats dans le souci d'une amélioration continue.

SBM 3 - INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Par son importante implantation sur le territoire, sa proximité avec les collectivités locales, son activité industrielle d'installation et de maintenance et enfin sa mission d'utilité publique, Orange Concessions est exposée à de forts enjeux RSE, aussi bien sur le plan social, environnemental que de gouvernance. Ceux-ci contribuent à modeler sa stratégie à court, moyen et long terme.

Les incidences, risques et opportunités suivants ont été identifiés :

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie d'impact	Description	Page
E1 – Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Risque	Survenue d'un événement climatique grave entraînant une interruption de l'activité, des coûts de remise en état et une baisse de la productivité des travailleurs (impact sur la santé, bien-être)	38
E1 - Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact négatif	Isolement et augmentation de la fracture numérique du fait de la discontinuité et dégradation de la qualité des services induites par une augmentation des aléas climatiques (inondations, feux, sécheresse, montée des eaux, etc.)	38
E1 - Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact négatif	Activités d'Orange Concessions sur les scopes 1, 2 , 3 contribuant au changement climatique (émissions de GES)	44
E1 - Changement climatique	Énergie	Risque	Dépendance des produits et services d'Orange Concessions et de sa chaîne de valeur à l'énergie électrique (instabilité politique, pénurie d'électricité, volatilité des prix)	45
E5 - Économie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Rupture de l'activité d'Orange Concessions du fait de sa dépendance à de nombreux matériaux critiques comme intrants majeurs pour les produits finis (routeurs, switch, firewall, ordinateurs, téléphones..) dont dépendent les besoins en fibre des clients	47
S1 – Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité	Impact négatif	Isolement des travailleurs dans les RIP du fait de leur localisation territoriale impactant leur santé mentale et bien-être au travail	54
S1 – Effectifs de l'entreprise	Salaires décents/ Attractivité	Risque	Salaires proposés par les concurrents supérieurs à ceux d'OCC réduisant son attractivité et la productivité des salariés	56

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie d'impact	Description	Page
S1 – Effectifs de l'entreprise	Équilibre vie professionnelle/ personnelle	Risque	Conditions de travail chez Orange Concessions entraînant un déséquilibre entre la vie professionnelle et personnelle des salariés et conduisant à une baisse de la productivité, une hausse du taux de roulement et de l'absentéisme	57
S1 – Effectifs de l'entreprise	Formation et développement des compétences	Risque	Incapacité d'Orange Concessions d'assurer le maintien et/ou l'attraction des compétences pour assurer la continuité des activités et le déploiement de sa stratégie (départs d'Orange Concessions dans le cadre de contrats tripartites, chaque expertise est souvent détenue par 1 seule personne ...)	57
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et sécurité	Impact négatif	Accidents de travail et atteinte à la santé/sécurité des ouvriers dans les chantiers et usines résultant à la détérioration de la santé des travailleurs de la chaîne de valeur	58
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Formation et développement des compétences	Impact négatif	Manque d'accès à la formation et au développement des compétences des travailleurs de la chaîne de valeur contribuant à renforcer les inégalités d'accès au savoir, d'accès au marché	58
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur	Formation et développement des compétences	Risque	Manque d'adéquation entre les compétences et les postes des salariés de la chaîne de valeur conduisant à la baisse de la qualité des prestations fournies par les sous-traitants à Orange Concessions	58
S3 – Communautés touchées	Incidents liés à la sécurité	Risque	Manque de respect des normes de sécurité sur les chantiers pouvant engendrer des sanctions financières	58

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie d'impact	Description	Page
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès aux produits et services	Risque	Engagement de permanence du réseau, rôle d'Orange Concessions et engagements à tenir	58
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès aux produits et services	Impact positif	Contribution à l'accès au réseau et à l'information pour tous favorisant un développement économique et social	58
G1 – Conduite des affaires	Incidents / Cas de corruption et pots-de-vin	Risque	Incidents de corruption chez Orange Concessions, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales et du personnel des RIP, conduisant à la perte de confiance des partenaires et clients	59

// GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS (IRO)

IRO 1 – DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS MATÉRIELS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

En 2024, Orange Concessions a réalisé un exercice de double matérialité, afin d'anticiper et de s'aligner avec la nouvelle réglementation européenne en matière de reporting extra-financier (la CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – adoptée le 28 novembre 2022), à laquelle l'entreprise pourrait être soumise en 2026 sur l'exercice 2025.

L'exercice de double matérialité s'appuie sur les standards définis lors de sa conception. En effet, il est important de rappeler que la méthodologie proposée par l'EFRAG ne cesse d'évoluer avec la publication de nouveaux textes, et continue à évoluer. L'exercice pourra donc être affiné lors des futures mises à jour, en tenant compte des prochaines publications du législateur. Les conclusions de ces travaux couvrent bien l'ensemble des grands principes de la réalisation d'une analyse de double matérialité.

L'exercice de double matérialité a été réalisé en tenant compte de l'ensemble des zones d'implantation d'Orange Concessions. Il a été effectué grâce à l'implication de l'équipe RSE et d'un comité de pilotage, composés de fonctions clés de l'entreprise, notamment la direction générale et les directions RSE, Risques, Finance et

Performance, Marketing, Réseaux & SI et Ressources Humaines. Orange Concessions a également bénéficié tout au long du processus de l'appui d'un cabinet externe spécialisé, BL évolution, afin de garantir la robustesse et la neutralité de la méthodologie.

Le principe de la double matérialité est de déterminer les thèmes de durabilité matériels pour Orange Concessions sous 2 angles complémentaires :

- Une perspective « d'impact », c'est-à-dire les impacts négatifs et positifs de l'entreprise sur l'environnement et la société. Cette dimension a été évaluée suivant la probabilité d'occurrence de l'impact, sa portée, la capacité à y remédier et son ampleur.

- Une perspective « financière », c'est-à-dire les impacts des questions environnementales et sociétales sur l'entreprise et sur sa capacité à créer de la valeur. Ces impacts peuvent constituer autant des risques que des opportunités. Cette dimension a été évaluée suivant la probabilité d'occurrence et l'ampleur du risque ou de l'opportunité.

La méthodologie appliquée par Orange Concessions pour la réalisation de son analyse de double matérialité,

conforme aux exigences de la CSRD, repose sur une approche en 4 phases distinctes.

1. L'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) propres à son activité

À partir des thèmes de l'AR 16 de la CSRD, une première sélection a été réalisée pour écarter les thèmes non significatifs au vu de l'activité d'Orange Concessions, c'est-à-dire sans lien direct ou indirect et/ou non cités par les pairs. Pour chacun des thèmes de durabilité conservés, les IROs ont ensuite été définis sur la base d'analyses de documents internes, d'une étude des pairs et de référentiels ESG sectoriels internationaux (Shift, SASB, UNEP-FI). Ils ont enfin été validés par le comité de direction (CODIR), puis présentés à un comité de parties prenantes internes clés (COPIRSE), composé d'ambassadeurs RSE et représentants métier.

Cette étape a permis d'identifier 54 risques/opportunités et 56 impacts négatifs/positifs.

2. Consultation des parties prenantes internes et externes

Orange Concessions a lancé un processus de consultation de ses parties prenantes impliquant environ 20 d'entre elles, internes et externes. La sélection des parties prenantes externes (FAI, collectivités

territoriales, investisseurs) a été effectuée afin de garantir une représentation des principaux acteurs de la chaîne de valeur d'Orange Concessions. Quant aux parties prenantes internes, elles constituaient un panel représentatif des fonctions stratégiques d'Orange Concessions, apportant une vision relativement précise des activités de l'entreprise. La consultation a permis de coter les IROs selon leur ampleur, probabilité et portée et les thématiques ESG ont été abordées de manière collaborative pour affiner les résultats.

3. Cotation des IROs

Conformément aux exigences de la CSRD, chaque IRO a été évalué sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'Orange Concessions et sur un horizon temporel défini (court, moyen, long terme). Les résultats de la consultation ont servi de base à cette cotation et permis d'alimenter les matérialités financières (impact des risques et opportunités sur l'activité de l'entreprise) et d'impact (impact de l'activité de l'entreprise sur la société et l'environnement). Les informations partagées par les parties prenantes ont été mises en parallèle avec les données issues de l'analyse des référentiels internationaux sectorisés (Shift, SASB, UNEP-FI). Ceci a permis d'affiner les dimensions demandées par la CSRD, notamment le niveau d'ampleur des impacts, risques et opportunités.

Ampleur (Impact) :

Impact très fort [5]
Impact fort [4]
Impact moyen [3]
Impact faible [2]
Impact minimal ou nul [1]

Orange
Concessions

Ampleur (Financier) :

Risque / opportunité très fort [5]
Risque / opportunité fort [4]
Risque / opportunité moyen [3]
Risque / opportunité faible [2]
Risque / opportunité minimal ou nul [1]

Remédiabilité :

Irréversible [5]
Très difficile à corriger ou remédiable à long terme [4]
Difficile à corriger ou remédiable à moyen terme [3]
Relativement facile à corriger à court terme [2]
Très facile à corriger [1]
Non applicable [NA]

Portée :

Impact sociétal et global [5]
Impact étendu [4]
Impact multi-géographique [3]
Impact géolocalisé [2]
Impact réduit [1]

Portabilité :

Certain ou réel [1]
Très probable [0,9]
Probable [0,8]
Potentiel [0,7]
Peu probable [0,6]

4. Détermination du seuil de matérialité et validation des sous-sous-thèmes et sous-thèmes matériels

Chaque entreprise étant libre de fixer son propre seuil de matérialité, pour ce premier exercice de double matérialité, un seuil de 3,5/5 a été retenu afin de prioriser les IROs et de distinguer les thèmes de durabilité les plus significatifs. Les résultats, validés par la direction d'Orange Concessions et présentés en COPIL RSE, ont permis d'établir une liste finale de 10 risques/opportunités et 6 impacts matériels. Ces éléments ont servi de base au reporting extra-financier d'Orange Concessions.

IRO 2 – EXIGENCES DE DIVULGATION DANS LES ESRS COUVERTS PAR ORANGE CONCESSIONS

Conformément aux éléments attendus dans l'ESRS 2, voici la liste des exigences de divulgation présentes dans le rapport de durabilité.

INFORMATIONS GENERALES		
Norme	Exigences de divulgation	Page
BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS	BP 1 - BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ	06
	BP 2 - PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	08
GOVERNANCE	GOV 1 - DESCRIPTION DES ORGANES DE GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LA RSE	09
	GOV 2 - DESCRIPTION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RSE PAR LES ORGANES DE GOUVERNANCE	11
	GOV 3 - DESCRIPTION DES MÉCANISMES INCITATIFS LIÉS À LA RSE	11
	GOV 4 - INFORMATIONS DE PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE	12
	GOV 5 – GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION	12
STRATÉGIE ET MODÈLE D'AFFAIRES	SBM 1 - POSITION SUR LE MARCHÉ, STRATÉGIE, MODÈLE D'ENTREPRISE ET CHAÎNE DE VALEUR	15
	SBM 2 - INTÉRÊT ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES	24
	SBM 3 – INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	28
GESTION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS (IRO)	IRO 1 – DESCRIPTION DES PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS MATÉRIELS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	32
	IRO 2 – EXIGENCES DE DIVULGATION DANS LES ESRS COUVERTS PAR ORANGE CONCESSIONS	35

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Norme	Exigences de divulgation	Page
INFORMATIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)	E1- GOV 3 : INTEGRATION DES PERFORMANCES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES MECANISMES INCITATIFS	38
	E1 – IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D’IDENTIFIER ET D’EVALUER LES IRO MATERIELS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	38
	E1 – 1 : PLAN DE TRANSITION	39
	E1 – 2 : POLITIQUES LIEES A L’ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A L’ADAPTATION A CELUI-CI	40
	E1 – 3 : ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	40
	E1 – 4 ET E1 - 6 : BILAN CARBONE ET EVOLUTIONS (CIBLES) DES EMISSIONS DE GES	41
	E1 – 5 : ENERGIE ET CONSOMMATION ENERGETIQUE	45
	E1 – 7 : PROJETS D’ABSORPTION ET D’ATTENUATION DES GES FINANCES AU MOYEN DE CREDITS CARBONE	46
	E1 – 8 : SYSTEME INTERNE DE TARIFICATION DU CARBONE	46
	E1 – 9 : EXPOSITION FINANCIERE AUX RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	46
INFORMATIONS RELATIVES A L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE (E5)	E5 - IRO 1 : DESCRIPTION DES PROCEDURES D’IDENTIFICATION ET D’EVALUATION DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITES IMPORTANTS LIES A L’UTILISATION DES RESSOURCES ET A L’ECONOMIE CIRCULAIRE	47
	E5-1 : POLITIQUES EN MATIERE D’UTILISATION DES RESSOURCES ET D’ECONOMIE CIRCULAIRE	47
	E5-2 : ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES A L’UTILISATION DES RESSOURCES ET A L’ECONOMIE CIRCULAIRE	47
	E5-3 : CIBLES RELATIVES A L’UTILISATION DES RESSOURCES ET A L’ECONOMIE CIRCULAIRE	47
	E5-4 : RESSOURCES ENTRANTES	47
	E5-6 : INCIDENCES FINANCIERES ESCOMPTEES DES INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITES LIES A L’UTILISATION DES RESSOURCES ET A L’ECONOMIE CIRCULAIRE	47

INFORMATIONS SOCIALES		
Norme	Exigences de divulgation	Page
INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS PROPRES (S1)	S1 – SBM 2 - INTERETS ET POINT DE VUE DES PARTIES INTERESSEES	48
	S1 – IRO 1 - DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'EVALUER LES IRO MATERIELS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	49
	S1-1 - POLITIQUES LIEES AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	54
	S1-3 - PROCEDURES DE REPARATION DES IMPACTS NEGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PREOCCUPATIONS	54
	S1-4 - ACTIONS CONCERNANT LES IMPACTS IMPORTANTS, APPROCHES VISANT A ATTENUER LES RISQUES IMPORTANTS ET A SAISIR LES OPPORTUNITES IMPORTANTES CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE ET EFFICACITE DE CES ACTIONS ET APPROCHES	54
	S1-5 - CIBLES LIEES A LA GESTION DES IMPACTS NEGATIFS IMPORTANTS, A LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET A LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES IMPORTANTS	55
	S1-6 - CARACTERISTIQUES DES SALARIES DE L'ENTREPRISE	55
	S1-7 - CARACTERISTIQUES DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES FAISANT PARTIE DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	55
	S1-10 - SALAIRES DECENTS	56
	S1-13 - METRIQUES DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	57
S1-14 - METRIQUES DE SANTE ET DE SECURITE	57	
S1-15 - METRIQUES DE L'EQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVEE	57	

INFORMATIONS SOCIALES		
Norme	Exigences de divulgation	Page
INFORMATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES AFFAIRES (G1)	G1 - GOV-1 - LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	59
	G1 - IRO-1 - DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS	59
	G1-1 - CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES	60
	G1-4 - CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS-DE-VIN	61

// INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'ENVIRONNEMENT : UN ENJEU CRUCIAL DANS UN SECTEUR EN FORTE ÉVOLUTION

INFORMATIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)

E1- GOV 3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (ESRS 2)

Concernant l'impact des performances en matière de durabilité sur les rémunérations liées aux organes d'administration et de gouvernance spécifiquement liés aux enjeux climatiques, les informations sont à consulter dans le chapitre ESRS 2.

E1 – IRO 1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les IRO matériels liés au changement climatique (lié à l'ESRS 2)

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie de l'IRO	Description	Chaîne de valeur concernée	Horizon temporel
E1 – Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Risque potentiel	Survenue d'un événement climatique grave entraînant une interruption de l'activité, des coûts de remise en état et une baisse de la productivité des travailleurs (impact sur la santé, bien-être).	Opérations propres	Court terme
E1 - Changement climatique	Energie	Risque potentiel	Dépendance des produits et services d'OCC et de sa chaîne de valeur à l'énergie électrique (instabilité politique, pénurie d'électricité, volatilité des prix).	Toute la chaîne de valeur	Moyen terme
E1 - Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact négatif réel	Isolement et augmentation de la fracture numérique du fait de la discontinuité et dégradation de la qualité des services induites par une augmentation des aléas climatiques (inondations, feux, sécheresse, montée des eaux, etc.).	Opérations propres	Long terme
E1 - Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impact négatif réel	Activités d'OCC sur les scopes 1, 2, 3 contribuant au changement climatique (émissions de GES).	Toute la chaîne de valeur	Court terme

L'analyse de double matérialité a révélé plusieurs risques et impacts négatifs pour Orange Concessions.

Le premier risque est lié à l'adaptation au changement climatique d'Orange Concessions. Les actifs et activités propres de l'entreprise sont exposés dès à présent à la survenue d'événements climatiques graves : inondations, incendies, tempêtes, mouvements de terrains... Ceux-ci sont susceptibles d'entraîner une interruption de l'activité, des coûts de remise en état et une baisse de la productivité des travailleurs causée par l'impact sur leur bien-être ou leur santé. Sur le plan financier, les coûts très importants de remise en service, notamment, auraient une incidence financière lourde sur l'entreprise. Enfin, la réputation d'Orange Concessions, fondée sur la qualité de service et la pérennité des installations, serait entachée.

Le second risque potentiel a trait à l'énergie, en raison de la dépendance d'Orange Concessions à l'énergie électrique pour ses produits et services. L'instabilité géopolitique actuelle, une possible pénurie d'électricité et la volatilité des prix lié à la dépendance énergétique sont autant d'éléments qui menacent à moyen terme toute sa chaîne de valeur. Un défaut d'anticipation de la disponibilité de l'énergie ou une dépendance aux coûts de l'énergie pourrait entraîner une hausse des coûts de fonctionnement d'Orange Concessions mais surtout de ses clients FAI, pouvant réduire in fine la demande pour les offres commerciales du fait de prix trop élevés, impactant ainsi les résultats financiers d'Orange Concessions.

Les activités d'Orange Concessions génèrent également deux impacts négatifs réels.

À long terme, les aléas climatiques et leurs conséquences naturelles (inondations, incendies, sécheresse, montées des eaux etc.) vont augmenter, et donc pourraient dégrader progressivement la qualité des services d'Orange Concessions, voire provoquer leur interruption. Cela entraînerait un isolement des territoires qui se retrouveraient coupés

de la fibre, ce qui augmenterait la fracture numérique. Là encore, la baisse de la qualité du service et l'incapacité à réaliser un déploiement complet de chaque RIP dégraderaient fortement le modèle d'affaires d'Orange Concessions.

À court terme, les activités d'Orange Concessions sur les scopes 1, 2, 3, en contribuant au changement climatique à travers ses émissions de GES directes et indirectes, ont un impact négatif sur l'environnement. Cet impact engage l'ensemble de la chaîne de valeur d'Orange Concessions (prise en compte notamment dans le scope 3), et est directement lié au poids croissant du numérique dans les usages.

Orange Concessions étant une entreprise jeune, certains enjeux environnementaux n'ont pas été pris en compte à sa création en novembre 2021. C'est notamment le cas des incidences liées au changement climatique. Si l'identification des risques et impacts négatifs constitue pour l'entreprise une première étape, l'analyse de scénarios liés au climat, ainsi que la mesure de l'exposition des activités, restent cependant à effectuer. Orange Concessions prévoit de les réaliser pour la fin de l'année 2026.

E1 – 1 : Plan de transition

Orange Concessions a initié une démarche de mise en place d'actions de réduction des émissions de GES après avoir réalisé son bilan carbone, et s'engage dans la mise en place, pour la fin de l'année 2026, d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique en vue de faire évoluer son modèle d'affaires pour l'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Afin de s'adapter à différents risques, dont ceux liés aux conséquences du changement climatique, le RIP de Gironde Très Haut Débit, filiale d'Orange Concessions, a réalisé une analyse de la résilience de son activité. Cette analyse a permis d'identifier les vulnérabilités des services et des réseaux. Cette étude permettra d'améliorer la capacité d'Orange Concessions à anticiper les risques liés à

Orange Concessions

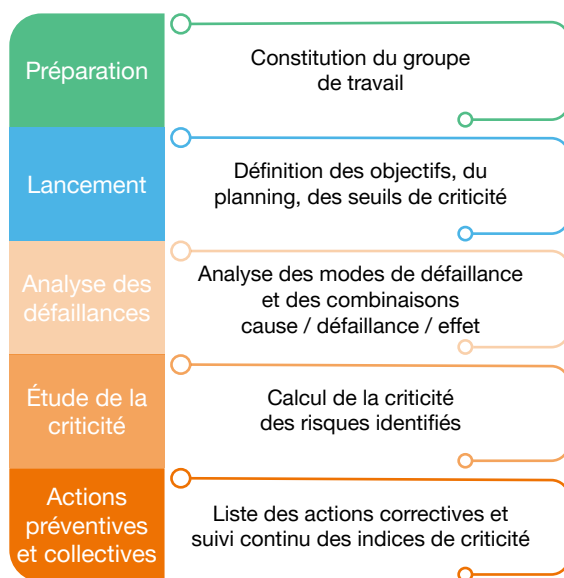
son activité - y compris liés au climat - et y répondre.

L'analyse a été effectuée en 2024 en s'appuyant sur la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité), utilisée par les comités d'experts de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la Presse). Cette méthode permet de répertorier et d'organiser les modes de défaillance lors de la conception d'un produit ou de la mise en œuvre d'un processus. Elle est généralement utilisée pour réaliser une analyse quantitative et qualitative, qui permettra d'apporter des actions préventives ou correctives.

Cette analyse a permis d'élaborer 4 scénarios

Analyse AMDEC schématisée

$$\text{CRITICITÉ} = \text{Gravité} \times \text{Occurrence} \times \text{Durée}$$



d'amélioration de la résilience des réseaux, chacun avec un niveau d'ambition propre :

- Le scénario « quick wins » implique la mise en place de 11 actions à gain rapide, c'est-à-dire faciles à mettre en place rapidement et ne demandant que de faibles investissements
- Le scénario « incontournable » identifie 30 actions incontournables sur le plan

technique pour assurer la résilience du réseau

- Le scénario « ambitieux » requiert 44 actions nécessitant des investissements plus importants
- Le scénario « maximal » répertorie 30 actions exigeant des investissements très lourds.

Suite à cette première analyse, une recommandation a été émise en juin 2024 par le RIP de Gironde (GTHD, Gironde Très Haut Débit) afin de prendre en compte l'impact RSE dans l'analyse des divers risques et ainsi de privilégier des actions RSE qui permettraient de réduire les risques sur la résilience des réseaux.

E1 – 2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Orange Concessions est une entreprise créée récemment, en novembre 2021. Certains sujets environnementaux, dont les politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, n'ont pas été pris en compte à la création de l'entreprise. De ce fait, l'entreprise s'emploiera à les obtenir pour fin 2026.

E1 – 3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Orange SA, à la fois actionnaire et partenaire industriel de référence d'Orange Concessions, a fait de la décarbonation l'une de ses priorités en matière de RSE, se donnant pour objectif d'être net zéro carbone en 2040. Cette ambition impacte autant ses activités propres que celles de ses filiales et fournisseurs tel qu'Orange Concessions. C'est dans la droite ligne de cette stratégie qu'Orange Concessions a réalisé dès 2022 son bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3, bilan qui a été actualisé en 2023.

Par cette démarche, Orange Concessions

entend répondre à des enjeux essentiels pour elle :

- Pérenniser l'entreprise en évaluant sa vulnérabilité vis-à-vis des ressources naturelles
- Répondre aux nouvelles réglementations environnementales
- Mettre en avant son engagement pour la préservation de l'environnement
- Réduire son impact sur l'environnement et jouer pleinement un rôle d'acteur de la transition écologique.

L'objectif défini par Orange Concessions est de réduire de moitié ses émissions de CO2 d'ici 2030, tout en continuant à identifier des initiatives en rupture pour sécuriser 2030. Pour ce faire, l'entreprise s'est dotée d'un plan d'action décliné en 5 axes :

1. Accroître sa résilience : faire de la qualité de son activité et de ses services un objectif constant ; développer son agilité dans la gestion des crises et situations d'urgence, notamment causées par des événements climatiques ; améliorer la cartographie de ses risques pour mieux les maîtriser, qu'il s'agisse de risques liés à sa capacité d'adaptation au changement climatique, à la biodiversité, à l'eau ou à sa consommation de matières premières.

2. Retirer et réutiliser ses installations : décommissionner les anciens réseaux, faire du recyclage des matériaux une priorité, poursuivre et développer la décarbonation des câbles et poteaux.

3. Mobiliser l'écosystème : mesurer, reporter et communiquer les trajectoires définies pour se positionner comme un acteur responsable et engagé ; mobiliser son partenaire industriel Orange SA, ainsi que ses fournisseurs pour concevoir et construire de manière concertée et optimisée la réduction de ses émissions.

4. Réduire l'impact des déplacements : faciliter l'adoption de véhicules électriques et optimiser les interventions de ses équipes, dont les déplacements dans des territoires isolés sont source de consommation importante d'énergie.

5. Diminuer les consommations énergétiques et basculer sur de l'énergie verte : négocier un contrat global pour les équipements techniques dont Orange Concessions gère l'approvisionnement énergétique, afin de rationaliser et optimiser l'utilisation d'énergie.

E1 – 4 et E1 - 6 : Bilan carbone et évolutions (cibles) des émissions de GES

1 - La décarbonation des produits et services : une priorité pour Orange Concessions

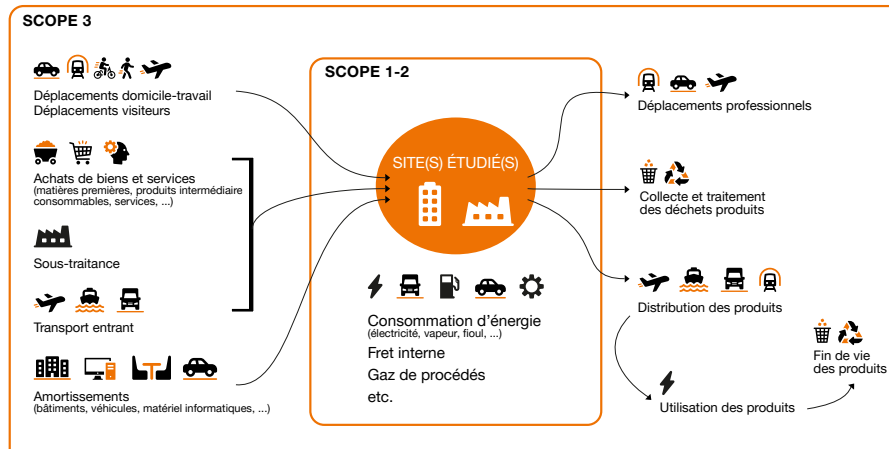
La décarbonation de ses produits et services est un objectif phare de la stratégie RSE d'Orange Concessions. Pour s'engager dans cette démarche de transition vers un modèle davantage maîtrisé, l'entreprise a souhaité réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce diagnostic doit permettre à Orange Concessions de :

- Suivre les évolutions des émissions de gaz à effet de serre,
- Améliorer l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'utilisation de ratios monétaires, au profit de facteurs d'émission adaptés à ses activités, fournis par Orange SA en 2024.
- Prioriser les actions ayant un impact environnemental fort, permettant d'atteindre les objectifs de réduction de GES que l'entreprise s'est fixés.

En termes de méthodologie, Orange Concessions a été accompagnée par la société NumTech, pour la mise à jour 2023 selon la méthodologie Bilan Carbone®. Initialement développé par l'ADEME et repris par l'ABC (Association pour la Transition Bas Carbone), cet outil fait référence en matière

de comptabilité carbone. Il est construit en cohérence avec la norme ISO 14064-1. Ce bilan carbone a également été réalisé au format du GHG Protocol, permettant ainsi de répondre aux exigences de la réglementation européenne et des standards internationaux en la matière. En termes de périmètre, les secteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur ont été traités, prenant ainsi en compte les émissions directes (scope 1), et indirectes (scope 2 et scope 3) de l'entreprise.



2 - Les résultats du bilan carbone

Bilan émissions au format GHG Protocol

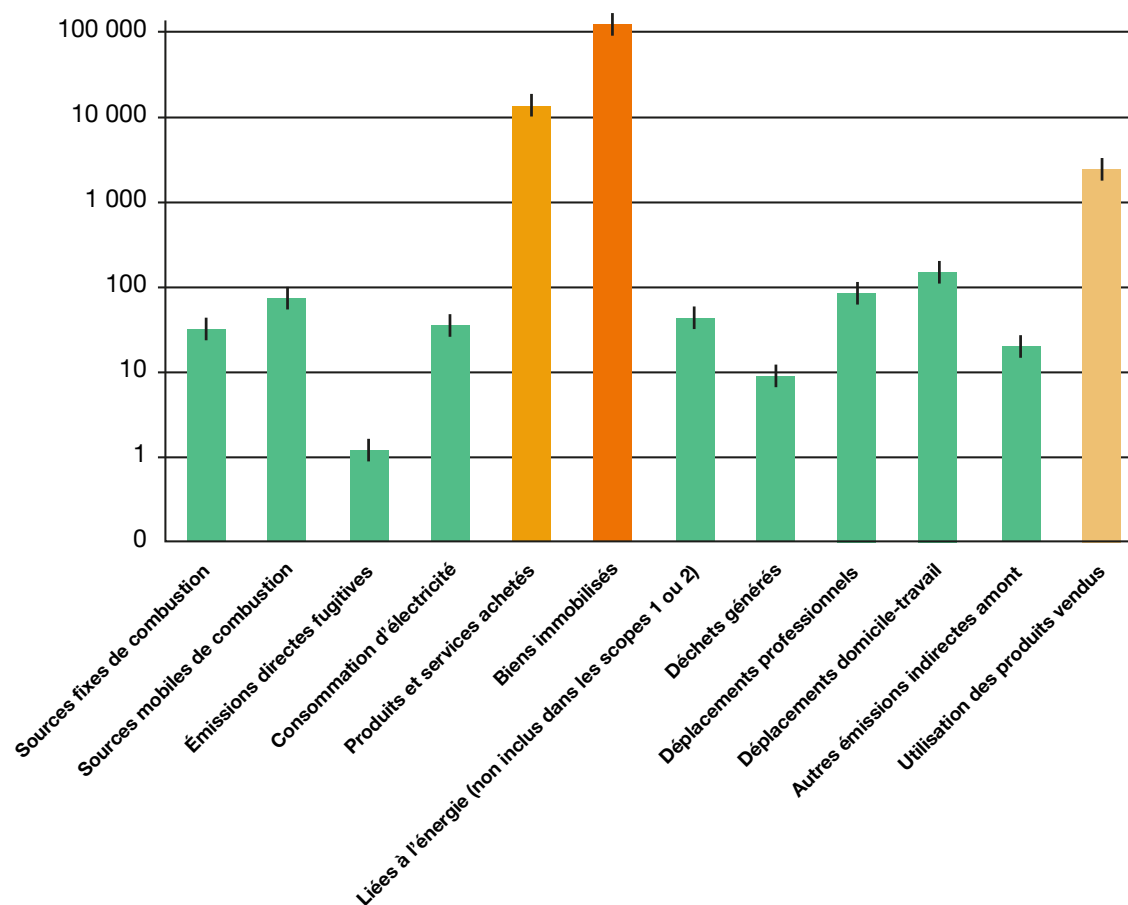
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Total (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Incertitude %	
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	33	5	14	
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	74	35	47	
	1-3	Emissions directes des procédés				
	1-4	Emissions directes fugitives	1	1	58	
	TOTAL SCOPE 1			108	35	32
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	37	5	14	
	2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid				
TOTAL SCOPE 2			37	5	14	
EMISSIONS DU SCOPE 3 AMONT						
Scope 3	3-1	Produits et services achetés	13 157	3 902	30	
	3-2	Biens immobilisés	114 584	17 561	15	
	3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	42	11	25	
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution				
	3-5	Déchets générés	9	4	43	
	3-6	Déplacements professionnels	87	25	29	
	3-7	Déplacements domicile travail	155	44	28	
	3-8	Actifs en leasing amont	0			
		Autres émissions indirectes amont	20	2	11	
	EMISSIONS DU SCOPE 3 AVAL					
	3-9	Transport de marchandise aval et distribution				
	3-10	Transformation des produits vendus				
	3-11	Utilisation des produits vendus	2 452	515	21	
	3-12	Fin de vie des produits vendus				
	3-13	Actifs en leasing aval				
3-14	Franchises					
3-15	Investissements					
	Autres émissions indirectes aval					
TOTAL SCOPE 3			130 507	17 996	14	
TOTAL			130 652	17 996	14	

Bilan total : 130 652 t CO₂e avec un taux d'incertitude de 14%.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la quasi-totalité des émissions (environ 99%) provient du scope 3, ce qui est caractéristique des activités à forte externalisation comme celles d'Orange Concessions.

Catégorie d'émissions	Emissions (t CO ₂ e)	Incertitude (t CO ₂ e)	Incertitude (%)
Scope 1	108	35	32
Scope 2	37	5	14
Scope 3	130 507	17 996	14
TOTAL	130 652	17 996	14

GHG Protocol : **émissions de GES** et **incertitudes** par poste, en tCO₂e



Scopes 1 et 2

En 2023, les émissions de GES du scope 1 d'Orange Concessions atteignent 108 tCO₂e (soit 0,08 % du total), avec un niveau d'incertitude estimé à 32 %. Ces émissions se répartissent principalement entre les sources fixes de combustion, les sources mobiles de combustion et les émissions directes fugitives. Les émissions de GES du scope 2 d'Orange Concessions s'élèvent à seulement 37 tCO₂e (soit 0,03 % du total), avec un niveau d'incertitude de 14%. Ces émissions indirectes liées à l'énergie achetée sont également très faibles, ce qui s'explique par le faible nombre d'employés et de bâtiments à charge d'Orange Concessions, qui externalise ses opérations nécessitant de l'énergie (chantiers, data centers, etc.).

Les postes « Consommation d'électricité » et « Sources mobiles de combustion » représentent les postes les plus significatifs des scopes 1 et 2 avec respectivement 37 tCO₂e et 74 tCO₂e, soit plus de 74 % du total des 2 scopes.

Le poste « Sources mobiles à combustion », correspondant à l'usage des véhicules professionnels, peut bénéficier de leviers d'action rapides via l'électrification de la flotte ou la limitation des déplacements.

Le poste « Consommation d'électricité » concerne, lui, l'utilisation de l'électricité dans les bâtiments de l'entreprise. Il peut bénéficier de leviers d'actions rapides via le recours à des contrats verts ou l'optimisation de l'usage des bâtiments.

Enfin, les sources fixes de combustion, avec 33 tCO₂e, contribuent de manière marginale aux émissions totales mais peuvent refléter des usages ponctuels de chaudières ou de générateurs dans certains sites. Leur optimisation passe par des solutions techniques ciblées (rénovation thermique, substitution énergétique...).

Scope 3

En 2023, les émissions de GES issues du

scope 3 constituent la majorité de l'empreinte carbone totale de l'organisation, avec des postes particulièrement émetteurs liés à l'amont de la chaîne de valeur.

Le poste le plus émetteur est celui des biens immobilisés, qui s'élève à 114 584 tCO₂e, soit environ 88 % des émissions totales du scope 3. Ce poste illustre le poids carbone des investissements matériels et infrastructures, notamment pour la pose de fibre optique, les opérations de déploiement (Affermage, OSA, raccordement commercial), des interventions réseau, et dépenses de maintenance (Génie civil, fibre). Ce poste pourrait être réduit à travers des stratégies d'éco-conception, d'allongement de durée de vie et de mutualisation des équipements, en concertation avec le partenaire et fournisseur Orange SA.

Le second poste d'émission indirecte est lié aux « Produits et services achetés » et s'élève à 13 157 tCO₂e. Il traduit l'impact significatif des achats et fournitures, et souligne l'importance de travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs tel qu'Orange SA pour intégrer des critères bas carbone dans les politiques d'achat.

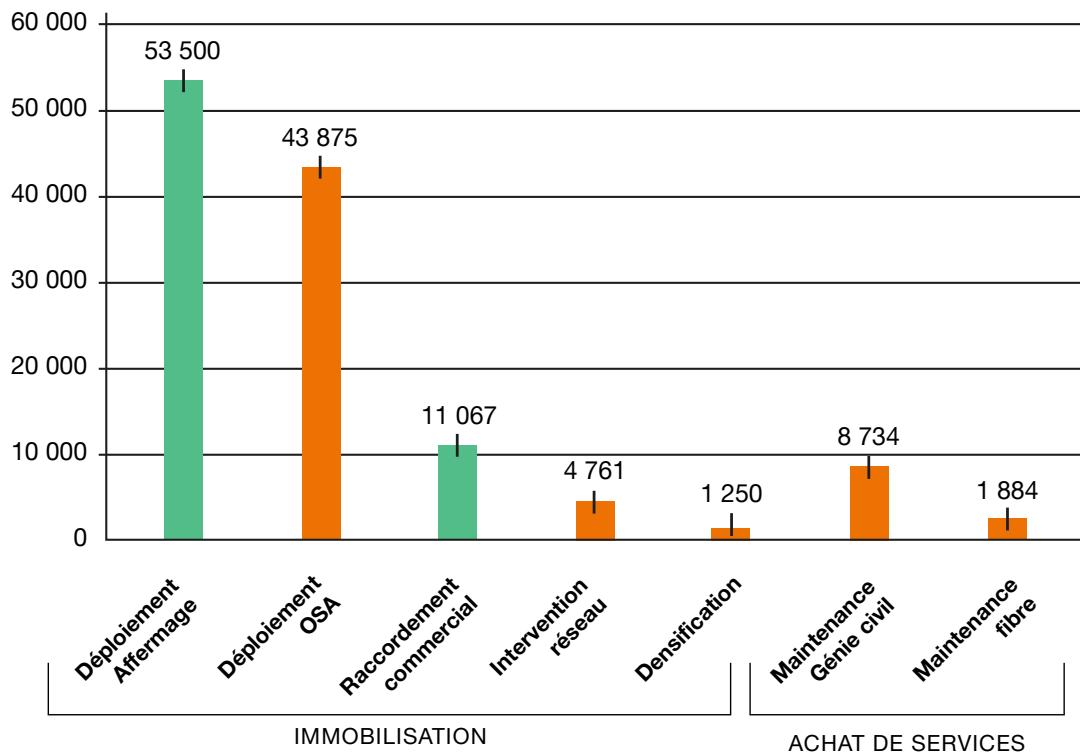
Le poste « Utilisation des produits vendus » atteint 2 452 tCO₂e, ce qui reflète l'impact aval de certains produits ou services numériques sur leur cycle de vie, notamment en matière de consommation énergétique chez le client final.

D'autres postes comme les déplacements professionnels (62 tCO₂e), déplacements domicile-travail (155 tCO₂e), ou encore émissions indirectes liées à l'énergie (scope 3.3) (42 tCO₂e) présentent des niveaux plus faibles, mais restent des leviers activables à court terme via des ajustements opérationnels ou comportementaux.

La distribution des émissions sur l'ensemble des postes du scope 3 appuie le désir d'Orange Concessions de s'inscrire dans une approche globale et transversale de sa chaîne de valeur pour répondre efficacement aux enjeux climatiques.

Les facteurs d'émission spécifiques, issu du travail d'Orange SA, retenus par le GHG Protocol sont les suivants :

GHG Protocol : émissions de GES et incertitudes par poste, en tCO2e



3 - Cibles

L'analyse du bilan carbone d'Orange Concessions a servi de base à la construction d'une feuille de route en matière climatique, dont l'objectif est de réduire les émissions de CO2e de 50% d'ici 2030. Si Orange Concessions n'a pas encore défini de cibles quantifiées de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur les différents scopes, l'entreprise souhaite souligner les actions de réduction de GES fixées et détaillées dans la section précédente.

E1 - 5 : Energie et consommation énergétique

Au global, la majorité de l'énergie consommée par Orange Concessions provient de sources bas carbone, principalement nucléaires (64%) et renouvelables (28%). En 2023, ces

deux catégories représentent ensemble plus de 90 % de la consommation énergétique totale, soit près de 541 millions de kWh PCI sur un total de 44,3 millions.

Le nucléaire, source décarbonée, constitue à lui seul 64 % de l'énergie consommée par l'entreprise, avec une consommation totale de 28,5 millions de kWh. Ce choix reflète la structure du mix énergétique français et contribue fortement à la performance carbone du groupe.

Les énergies renouvelables représentent 28 % de la consommation énergétique, avec une répartition équilibrée entre les différentes sources :

- Hydraulique : plus de 5,2 millions de kWh, soit la première source renouvelable utilisée,

Orange Concessions

- Éolien : plus de 4,4 millions de kWh,
- Solaire : environ 1,9 millions de kWh,
- Thermique renouvelable : 923 170 kWh, contribuant de manière complémentaire.

Ces résultats traduisent une orientation vers des sources décarbonées, avec un recours à des contrats d’approvisionnement en électricité verte ou à des achats de garanties d’origine, en cohérence avec les engagements d’Orange Concessions.

À l’inverse, la part des énergies fossiles reste contenue, ne représentant que 7,2 % de la consommation énergétique totale, soit environ 3,2 millions de kWh. Ces énergies sont majoritairement issues :

- du gaz (2,7 millions de kWh),
- du fioul (environ 176 000 kWh),
- et du charbon (environ 88 000 kWh), en usage très marginal.

Cette faible dépendance aux énergies fossiles est cohérente avec la stratégie de décarbonation du groupe, et pourra encore être réduite à l’avenir via la poursuite du verdissement du mix énergétique, notamment par l’électrification des usages internes (véhicules) par exemple.

		Nucléaire	Éolien	Thermique renouvelable	Solaire	Hydraulique	Gaz	Fioul	Charbon	Carburant	Fioul kWh PCI	Fioul kWh PCI
	Total	64,80%	10,30%	2,10%	4,40%	11,90%	6,10%	0,40%	0,20%			
Direct										?	168746	57715
Indirect Conso	746462	483707	76886	15676	32844	88829	45534	2986	1493			
Indirect Usage	43214000	28002672	4451042	907494	1901416	5142466	2636054	17856	86428			
		Nucléaire	Renouvelable				Fossile					
Total		28486379	12616653				3171812					

E1 – 7 : Projets d’absorption et d’atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

À date, Orange Concessions n’a pas à mis en place de projets d’atténuation des gaz à effet de serre via l’utilisation de crédits carbone.

E1 – 8 : Système interne de tarification du carbone

Orange Concessions n’a pas mis en place de système de tarification du carbone.

E1 – 9 : Exposition financière aux risques liés au changement climatique

Dans la mesure où l’entreprise peut omettre les informations prescrites par l’ESRS E1-9 lors de la première année de préparation de son état de durabilité et ne publier que des informations qualitatives lors des trois premières années de son rapport de durabilité, Orange Concessions s’est, pour ce premier rapport, concentrée sur les données qualitatives et non sur l’exposition financière.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (E5)

E5 - IRO 1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie de l'IRO	Description	Chaîne de valeur concernée	Horizon temporel
E5 – Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Risque potentiel	Rupture de l'activité d'OCC du fait de sa dépendance à de nombreux matériaux critiques comme intrants majeurs pour les produits finis dont dépendent ses besoins en fibre	Opérations propres (Installation et exploitation du réseau)	Moyen terme

L'analyse de double matérialité réalisée par le cabinet BL évolution a permis d'identifier un risque relatif à l'économie circulaire, auquel Orange Concessions serait potentiellement confrontée à moyen terme.

Celui-ci a trait aux ressources entrantes et à l'utilisation des ressources. En effet, l'activité d'Orange Concessions est dépendante de nombreux matériaux critiques qui sont des intrants majeurs pour les produits finis (routeurs, switch, firewalls, ordinateurs, téléphones...) dont l'entreprise et ses clients dépendent pour le déploiement et l'utilisation de la fibre.

Non seulement des hausses de coûts liés à la raréfaction des ressources impacteraient fortement les résultats financiers de l'entreprise mais, de manière plus globale, une pénurie de ces matériaux pourrait remettre en question le modèle économique de l'entreprise en menaçant ses opérations propres.

En matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources, Orange Concessions est dépendante de son partenaire industriel, Orange SA, qui est également son sous-traitant principal. Orange Concessions s'engage donc à collaborer avec Orange SA pour collecter pour la fin d'année 2026 les informations pertinentes, permettant ainsi de répondre aux exigences de publications sur les ressources entrantes et leur utilisation.

E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Orange Concessions n'a pas mis en place

de politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire à date.

E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Orange Concessions n'a pas mis en place d'action en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire à date.

E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Orange Concessions n'a pas fixé de cibles en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire à date.

E5-4 : Ressources entrantes

Orange Concessions ne dispose pas d'informations relatifs aux ressources entrantes à date.

E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Orange Concessions n'a pas évalué à date l'impact financier, sur son activité, des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Cela fera l'objet d'études ultérieures, notamment à l'aide d'informations supplémentaires communiquées par son fournisseur et partenaire Orange SA.

// INFORMATIONS SOCIALES

BIEN-ÊTRE ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT : LES PILIERS DE LA POLITIQUE D'ORANGE CONCESSIONS LIÉE AUX EFFECTIFS

INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS PROPRES (S1)

S1 – SBM 2 : Intérêts et point de vue des parties intéressées

Les effectifs d'Orange Concessions ont été consultés en tant que parties prenantes internes clés. Les informations les concernant sont à retrouver dans le chapitre ESRS 2 SBM 2.

S1 – IRO 1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les IRO matériels liés aux effectifs propres

L'analyse de double matérialité réalisée a révélé plusieurs risques auxquels Orange Concessions est exposée.

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie de l'IRO	Description	Chaîne de valeur concernée	Horizon temporel
S1 - Effectif de l'entreprise	Salaires décents	Risque potentiel	Salaires proposés par les concurrents supérieurs à ceux d'OCC réduisant son attractivité et la productivité des salariés	Opération propre + Amont (lancement du projet)	Moyen terme
S1 - Effectif de l'entreprise	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	Risque potentiel	Conditions de travail chez OCC entraînant un déséquilibre entre la vie professionnelle et personnelle des salariés et conduisant à une baisse de la productivité et de l'absentéisme	Opération propre + Amont (lancement du projet)	Court terme
S1 - Effectif de l'entreprise	Formation et développement des compétences	Impact négatif réel	Incapacité d'OCC d'assurer le maintien et/ou l'attraction des compétences pour assurer la continuité des activités et le déploiement de sa stratégie (départs d'OCC dans le cadre de contrats tripartites, certaines expertises sont détenues par 1 seule personne ...)	Opération propre + Amont (lancement du projet)	Court terme
S1 - Effectif de l'entreprise	Santé et sécurité	Impact négatif réel	Isolement des travailleurs dans les RIP du fait de leur exclusion territoriale impactant leur santé mentale et bien-être au travail	Opération propre + Amont (lancement du projet)	Court terme

Le premier risque ci-dessus concerne les salaires décents/attractifs.

Orange Concessions pourrait, à moyen terme, avoir des difficultés à recruter ou à maintenir une productivité suffisante, si les salaires de ses employés étaient inférieurs à ceux de ses concurrents. Or un manque d'attractivité des talents empêcherait d'atteindre les objectifs financiers fixés. C'est d'autant plus vrai que l'activité d'Orange Concessions repose sur des équipes d'experts qualifiés, réparties en petits effectifs dans un grand nombre de lieux différents, et en contact direct avec les clients et les délégants. L'engagement et la motivation des salariés sont donc essentiels pour la réussite du modèle d'affaires et de la stratégie de l'entreprise.

Le second risque de la liste est relatif à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un temps de travail excessif menace de déséquilibrer ces deux dimensions de la vie du salarié. Cela pourrait porter atteinte à sa motivation et entraîner une baisse de la productivité et une hausse de l'absentéisme. Là encore, cela aurait à court terme des conséquences sur les résultats financiers de l'entreprise.

Enfin, un dernier risque potentiel concerne **l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous** dans un horizon proche : il s'agit du risque lié à la **formation et au développement des compétences.**

En cas d'incapacité d'Orange Concessions à assurer le maintien et l'évolution des compétences, l'entreprise ne pourrait plus garantir la continuité de ses activités et le déploiement de sa stratégie. Ce risque est d'autant plus fort dans deux cas de figure. Tout d'abord, des départs en nombre, notamment à la fin de contrats tripartite ou d'un plan TPS, correspondant à l'accord Gestion Emploi Parcours Professionnel d'Orange SA 2025 – 2027, se traduiraient par un déficit de compétences en interne et un besoin important et urgent de formation des nouveaux entrants. Ensuite, lorsque l'expertise est détenue par un seul collaborateur, son absence en cas de congé, maladie ou départ fragilise l'entreprise. De plus, elle impose une pression supplémentaire aux autres collaborateurs qui, lors de pics d'activité, ont moins de possibilités de répartir la charge entre collaborateurs.

Enfin, concernant les conditions de travail, à court terme l'entreprise peut être la cause d'un

impact négatif sur la santé et la sécurité. Cela est dû notamment au contexte de travail dans les RIP, qui sont gérés par de petites équipes de 2 ou 3 personnes, en contact régulier avec les collectivités mais loin du siège d'Orange Concessions. Cet éloignement géographique provoque un risque de perte d'information et de proximité entre collaborateurs. De plus, l'isolement des travailleurs dans les RIP peut avoir des conséquences négatives sur leur santé mentale et leur bien-être au travail, entraînant une baisse de leur productivité, voire des arrêts de travail. Par ailleurs, du fait de l'éloignement, ce risque peut être difficile à identifier et donc à anticiper pour le siège. Tout ceci peut avoir des incidences sur la réputation et la stratégie de développement de l'entreprise. Enfin, puisque cet éloignement est majoritairement volontaire, ce risque peut être difficile à identifier et donc à anticiper pour le siège.

S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La réduction des inégalités, un objectif en ligne avec l'ODD de l'ONU.

Orange Concessions agit pour réduire les inégalités dans l'entreprise, répondant ainsi à l'Objectif de développement durable 10 « inégalités réduites » de l'Organisation des Nations Unies (ONU).



Ainsi Orange Concessions s'engage de manière volontariste sur l'égalité hommes/femmes : elle a déployé des actions spécifiques en faveur de l'égalité salariale, afin de corriger tout décalage existant au détriment des collaboratrices.

Dans le cadre d'une politique salariale dynamique, l'entreprise a en effet réservé 0,15 % de budget spécialement pour des mesures en faveur de la promotion des femmes, avec la garantie d'une augmentation minimale de 3%. En cas de promotion avec changement de bande, les collaboratrices bénéficient par ailleurs d'une augmentation garantie d'au moins 4%. Ces actions ont été calculées sur la masse salariale des femmes présentes au 31 décembre 2023, représentant 0,4 % pour l'égalité salariale et 0,2 % pour la promotion.

Index Égalité Professionnelle

2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nb de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nb de points maximum de l'indicateur calculable	Nb de points obtenus
1- Écart de rémunération (en %)	1	40	6,8	40	33
2- Écarts de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nb équivalent de salariés)	1	35	0,0	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
4- Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				100	88
INDEX (sur 100 points)				100	88

Orange Concessions n'a pas mis en place de politiques s'attaquant explicitement à la traite des êtres humains, au travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'au travail des enfants, mais elle s'aligne sur ce point avec la politique définie par Orange SA.

La politique sécurité et bien-être des salariés : l'accent mis sur la prévention

Soucieuse de la santé et du bien-être de ses équipes, Orange Concessions a mis en place une politique ambitieuse de garantie de la sécurité, de protection de la santé de chacun et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Cette politique, définie sur une période de 3 ans 2022-2024, se concrétise par un fort accent mis sur des actions de prévention, de la documentation et l'apport d'expertise.

Le recrutement d'une experte de la prévention

Recrutée en avril 2024, celle-ci a deux missions principales :

- Conseiller, accompagner et sensibiliser les acteurs pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail, en mettant l'accent sur les aspects collectifs et en adoptant une démarche pluridisciplinaire.
- Accompagner le Comité de Direction et les managers, en leur apportant une expertise sur le pilotage de la démarche de Prévention, ainsi que sur le déploiement du Système de Management de la Santé et la Sécurité au Travail (SMSST).

Elle accompagne ainsi les transformations de l'entreprise, en supervisant toutes les dimensions de la politique de prévention : elle apporte son expertise technique, méthodologique et réglementaire, évalue les risques professionnels, veille à la conformité réglementaire en matière de santé et de sécurité, analyse les accidents et dysfonctionnements et tient à jour les documents réglementaires.

Le déploiement d'une politique de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Elle porte notamment sur la charge de travail et l'accompagnement des projets immobiliers et de transformation. Elle s'appuie sur les managers, les services de santé au travail ainsi que sur le CSE et la CSSCT.

Le télétravail

Un accord de télétravail a été négocié et signé le 15 décembre 2022 par la CFDT, la CFC-CGC et la direction. Il est entré en vigueur le 1er février 2023 et permet aux collaborateurs de bénéficier du télétravail jusqu'à 3 jours par semaine, dans la limite de 12 jours par mois. Du télétravail occasionnel est également prévu pour répondre à des situations particulières.

Ce mode de travail s'inscrit dans une approche globale de performance économique, sociale et environnementale avec des bénéfices attendus en matière de bien-être au travail, d'économie en temps de déplacement, en concentration et en efficacité. Cet accord vise à améliorer la qualité de vie au travail par un juste équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Par ailleurs, à plus long terme, un accord de compte épargne temps permet aux salariés de cumuler leurs droits à des congés rémunérés ou de différer leurs congés. Là aussi cette souplesse redonne aux collaborateurs la latitude pour gérer des projets personnels exigeant une disponibilité de plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

La prévention des risques liés au travail sur écran

Un travail est mené pour répondre notamment aux demandes d'amélioration des positions de travail, en réponse aux préconisations des services de santé. Par ailleurs, une communication spéciale est faite auprès des collaborateurs à propos des troubles musculosquelettiques, via un espace dédié dans l'intranet de l'entreprise.

La prévention des risques d'accidents de la route

Les transports sont une nécessité pour l'activité d'Orange Concessions, qui se répartit sur de nombreux sites distincts, parfois isolés. C'est pourquoi des sessions d'information et de sensibilisation de prévention des accidents de la route ont été mises en place. Une « charte du

conducteur de véhicule d'entreprise » signée par le salarié, disponible sur l'intranet, complète le dispositif. Par ailleurs, lorsqu'un salarié commet a minima deux infractions sur l'année, ce dernier est dans l'obligation de suivre une formation sécurité routière d'une journée.

Une communication globale sur ces sujets sur l'ensemble des sites

Afin que chacun soit informé des dispositifs mis en place, des informations liées à la santé et la sécurité sont désormais accessibles sur l'intranet d'Orange Concessions.

Une documentation sur les sujets santé et sécurité

Le règlement intérieur formalise les positions et procédures de l'entreprise sur les sujets suivants :

- Santé et sécurité au travail à propos de l'exercice de droit d'alerte, les risques sanitaires et environnementaux, etc.
- Respect de la dignité au travail, concernant le harcèlement dans les relations de travail, la protection des lanceurs d'alerte, etc.
- Sanctions et droits de défense des salariés.

Une procédure a été mise en place pour le recueil des signalements des lanceurs d'alerte. Des Registres, l'un sur les « Dangers Graves et imminents », l'autre relatif à l'exercice du droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement sont également à la disposition des salariés sur l'intranet d'Orange Concessions.

Un espace santé et sécurité est à la disposition des collaborateurs. Il explique les réflexes à avoir pour la sécurité des équipes en cas d'incident anormal, il informe sur la prévention des risques professionnels, la lutte contre le harcèlement, la violence au travail et la discrimination. Enfin, il donne les contacts des médecins et inspecteurs du travail. En cas de besoin, une ligne de dialogue confidentielle accessible 7j/7 et 24h/24 permet de bénéficier du soutien de psychologues externes.

Il rassemble des documents tels que la lettre SSQVT, ou lettre d'orientation de Jean-Germain Breton en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail ; le DUERP ou Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels, qui consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Et enfin le Papripact, qui formalise les actions de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail à réaliser sur une ou plusieurs années.

L'organisation d'un dialogue social de qualité

Même si cette thématique n'est pas prioritaire dans la mesure où elle n'a pas été identifiée comme matérielle, Orange Concessions a souhaité l'intégrer dans le présent rapport dans la mesure où elle participe indirectement à l'amélioration des conditions de travail.

La qualité et l'efficacité du dialogue est en effet essentielle pour la bonne marche de l'entreprise. À cette fin, plusieurs instances gèrent au sein d'Orange Concessions les relations entre la Direction et les salariés. Leurs missions sont complémentaires :

• Le Comité Social et Économique

Le CSE (Comité Social et Économique) concentre toutes les missions de représentation des intérêts des salariés dans l'entreprise, et notamment :

- Garantir l'expression des salariés et défendre leurs intérêts
- Superviser la gestion des activités sociales et culturelles proposées aux salariés
- Veiller à la sécurité et la santé des employés, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il dispose par ailleurs d'une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), mise à jour annuellement, qui rassemble les informations de l'entreprise sur 8 grands thèmes :

- Investissements
- Égalité professionnelle hommes/femmes
- Fonds propres et endettement

- Ensemble des éléments de la rémunération des salariés et dirigeants salariés
- Activités sociales et culturelles
- Rémunération des financeurs
- Flux financiers à destination de l'entreprise
- Conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

• La Commission Santé Sécurité et conditions de travail

D'autre part, le CSE délègue à la CSSCT les missions suivantes :

- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés de l'entreprise, y compris temporaires, les stagiaires, et toute personne placée sous l'autorité de l'employeur
- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
- Procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels.

S1-3 - Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Le CSE a pour mission d'assurer **l'expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions. Il se réunit 6 fois par an. Il est informé tous les ans et consulté tous les 3 ans sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, et enfin sa politique sociale ainsi que les conditions de travail et d'emploi.

Par ailleurs, le CSE, le CSSCT et la Direction mènent des négociations à intervalles réguliers, sur des thématiques prédéfinies : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur sont débattus annuellement, quand

l'égalité femmes-hommes, la qualité de vie au travail et les conditions de travail le sont tous les 3 ans. Néanmoins, chacune des parties peut demander l'ouverture de négociations dans l'intervalle, si les circonstances ou un événement majeur l'exigent.

Enfin, sur le plan individuel, chaque salarié – cadre ou non-cadre - passe chaque année un entretien professionnel d'évaluation. Celui-ci permet à chacun d'échanger avec son manager sur l'évaluation de sa performance et de son savoir-être, ou sur les objectifs de l'année à venir, mais aussi de faire le point sur sa charge de travail et ses besoins de formation. Les cadres ont en plus un entretien annuel pour discuter ensemble des objectifs de l'année passée et de celle à venir. Ces entretiens sont un moment d'échange privilégié avec les managers

S1-4 - Actions concernant les impacts importants, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise et efficacité de ces actions et approches

Orange Concessions n'a pour le moment pas pris de mesures effectives concernant les impacts et risques matériels, mais prévoit de le faire courant 2026.

S1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

Orange Concessions n'a pas encore fixé d'objectifs précis, mais évalue régulièrement ses actions et leurs effets à différents niveaux, dans le cadre de son fonctionnement quotidien. L'entreprise veille à ce que, à travers ses processus et ses canaux conçus pour remonter les préoccupations des salariés, le respect de ses politiques soit au cœur de l'action des équipes.

Elle entend cependant identifier ces objectifs dans l'année 2026, afin de mener encore plus loin sa politique de gestion des impacts, risques et opportunités.

S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise

EFFECTIFS PAR DIRECTION ET CONTRAT	CDI	CDD	Alternant	Total général
Directions	64	1	6	71
Direction Générale	5	0	0	5
Dir. Opérations	9	1	0	10
Dir. Marketing Développement et Communication	15	0	1	16
Dir. Commerciale	7	0	1	8
Dir. IT et Support	8	0	1	9
Ressources Humaines OCC	3	0	0	3
Direction Administration et Financière + Trésor	17	0	3	20
RIP filiales	52	0	6	58
TOTAL GÉNÉRAL	116	1	12	129

EFFECTIFS PAR CONTRAT ET GENRE	Femme	Homme	Total effectif	ETP
CDI	42	74	116	115,6
CDD	0	1	1	1,0
Apprentis	3	9	12	12,0
TOTAL GÉNÉRAL	45	84	129	128,6

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET CONTRAT	CDI	CDD	Alternant	Total général
D	6	0	12	18
E	28	1	0	29
F	71	0	0	71
G	11	0	0	11
TOTAL GÉNÉRAL	116	1	12	129

Effectifs au 31 décembre 2024.

S1-7 - Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Orange Concessions travaille avec une minorité de collaborateurs d'autres entreprises. Il s'agit principalement de prestataires externes, experts sur des sujets liés au Système d'information tels que la Cybersécurité, ou encore pour la Direction Achats. Ceux-ci sont au nombre de 34 pour l'année 2023, soit l'équivalent de 16,91 temps pleins.

S1-10 - Salaires décents

Orange Concessions s'attache à rémunérer tous ses collaborateurs avec un salaire en adéquation avec leurs qualifications, leur mission au sein de l'entreprise, les normes du marché et les critères de référence du droit français. Pour cela, l'entreprise a mis en place plusieurs accords, qui lui permettent de faire évoluer la rémunération globale des salariés en utilisant des dispositifs complémentaires, proposant des horizons temporels et des objectifs différents.

L'accord salarial 2024 conclu chez Orange Concessions fixe les mesures applicables à l'ensemble des salariés en CDI et CDD présents dans les effectifs au 1er janvier 2024, ainsi qu'au moment du versement des augmentations. Il ne s'applique pas aux stagiaires, alternants, ni aux salariés dont la rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

Cet accord vise à reconnaître les contributions individuelles, à soutenir le pouvoir d'achat et à accompagner le développement professionnel des salariés.

Toutes les mesures salariales de l'accord (hors promotions) entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024. Les promotions avec changement de bande CCNT, quant à elles, prendront effet au 1er juillet 2024, selon le processus de validation prévu.

Concernant le plan épargne retraite, un accord d'adhésion au PERCOL du Groupe Orange, incluant un abondement d'Orange Concessions, a été signé en 2023 et renouvelé en 2024. L'entreprise s'engage à abonder annuellement les versements des salariés, à hauteur de 50 à 300%. Elle accompagne ainsi les salariés qui le souhaitent dans la constitution d'une épargne retraite supplémentaire aux régimes de retraite obligatoires, à travers un portefeuille de valeurs immobilières.

Enfin, le travail sur le partage de la valeur a permis d'associer les collaborateurs aux résultats de l'entreprise, à travers :

- **Une prime exceptionnelle** pour les salariés dont le salaire annuel brut était inférieur ou égal à 45 000 euros au 31 décembre 2021. Les salariés non-cadres ont perçu une prime de 700 euros brut, tandis que les cadres ont bénéficié d'une revalorisation de la valeur des tickets restaurant à partir du 1er octobre 2022. Cette prime a été reconduite en 2023 pour les salariés dont le salaire brut annuel fixe est inférieur ou égal à 45 000 euros. Elle a été différenciée en fonction du statut : 1 250 euros pour les salariés non-cadres et 650 euros pour les cadres.

- **L'accord de participation** a été mis en place en 2022, puis 2023 et en 2024.

- **L'accord d'abondement au Plan Épargne Groupe** a été signé en 2023 et 2024 : il prévoit l'abondement par Orange Concessions des versements opérés par les salariés dans le compartiment Orange Actions du PEG, pendant l'année civile de l'accord.

- **L'accord d'intéressement 2023-2024-2025.** Il faut à ce sujet noter que le calcul de l'intéressement 2023 intègre la réalisation d'un « visa RSE ». Ce module de formation en ligne d'1h30 sur la RSE a été conçu pour donner les bases du développement durable et de la RSE et partager les engagements d'Orange Concessions en la matière.

Ainsi, par cet ensemble d'accords, Orange Concessions démontre son engagement à améliorer les conditions salariales de ses équipes, à les associer aux résultats de l'entreprise et à les accompagner pour sécuriser leur avenir financier, tout en agissant de manière volontariste en faveur de l'égalité.

S1-13 - Métriques de la formation et du développement des compétences

En 2024, un total de 651 formations ont été réalisées, représentant 1 349,56 heures de formation pour un coût global de 135 034€.

Les formations internes via le catalogue Orange Learning (OL) ont concerné 123

Orange Concessions

personnes, avec 514 sessions réalisées. Chaque personne a suivi en moyenne 4 formations, soit environ 5 heures de formation par personne. Le coût associé à ces formations s'élève à 1 852,30€.

Les formations externes, quant à elles, ont concerné 84 personnes, pour un total de 137 formations et 733 heures. Cela représente une moyenne de 2 formations et 9 heures par personne. Ces formations ont généré un coût de 107 182,40€.

Ce bilan reflète une année riche en actions de formation, avec une majorité des efforts concentrés sur les dispositifs internes d'Orange Learning, tout en complétant l'offre par des formations externes ciblées.

S1-14 - Métriques de santé et de sécurité

Sur l'année 2024, 1 seul accident du travail a été répertorié. Il était lié à un accident de circulation. Les autres informations quantitatives ne sont pas disponibles à date.

S1-15 - Métriques de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Le sujet est pris en compte dans le baromètre salariés 2024. A la question « Conciliation vie professionnelle et vie personnelle », 88,4% des salariés répondent oui et 11,6% répondent non.

AUTRES SUJETS SOCIAUX (S2, S3 ET S4)

Pour son premier rapport CSRD, Orange Concessions a fait le choix de ne pas reporter sur les sous-thématiques S2 (travailleurs de la chaîne de valeur), S3 (communautés touchées) et S4 (consommateurs et utilisateurs finaux) de la CSRD. Cependant, OCC a souhaité insérer dans ce rapport la liste des impacts, risques et opportunités identifiés à travers son exercice de double matérialité, ainsi que leur description et les horizons temporels.

ESRS	Sous-(sous)-thème	Typologie de l'IRO	Description	Chaîne de valeur concernée	Horizon temporel
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Formation et développement des compétences	Risque potentiel	Manque d'adéquation entre les compétences et les postes des salariés de la chaîne de valeur conduisant à la baisse de la qualité des prestations fournies par les sous-traitants à OCC	Opération propre + Amont (fourniture d'équipement)	Court terme
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Formation et développement des compétences	Impact négatif réel	Manque d'accès à la formation et au développement des compétences des travailleurs de la chaîne de valeur contribuant à renforcer les inégalités d'accès au savoir, d'accès au marché	Opération propre + Amont (fourniture d'équipement)	Moyen terme
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Santé et sécurité	Impact négatif réel	Accidents de travail et atteinte à la santé/sécurité des ouvriers dans les chantiers et usines résultant à la détérioration de la santé des travailleurs de la chaîne de valeur	Opération propre + Amont (fourniture d'équipement)	Court terme
S3 – Communautés touchées	Incidences liées à la sécurité	Risque potentiel	Manque de respect des normes de sécurité sur les chantiers pouvant engendrer des sanctions financières	Opération propre + Amont (fourniture d'équipement)	Court terme
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès aux produits et services	Risque potentiel	Engagement de permanence du réseau, rôle d'OCC et engagements à tenir	Opération propre (exploitation et commercialisation du réseau) + Aval	Moyen terme
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Accès aux produits et services	Impact négatif réel	Contribution à l'accès au réseau et à l'information pour tous favorisant un développement économique et social	Opération propre (exploitation et commercialisation du réseau) + Aval	Long terme

// INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

UNE CULTURE DE TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE
CORRUPTION

INFORMATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DES AFFAIRES (G1)

GOV-1 - LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'information sur le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que sur leur expertise, est à retrouver dans le chapitre ESRS 2.

G1 - IRO-1 - DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS

Selon l'analyse de double matérialité réalisée par le cabinet BL évolution, Orange Concessions est, par la nature de son activité qui est liée au service public, exposée à un risque d'incidents liés à la corruption et aux pots-de-vin.

ESRS	Sous-(sous)- thème	Typologie de l'IRO	Description	Chaîne de valeur concernée	Horizon temporel
G1 - Conduite des affaires	Corruption et pots-de-vin - Incidents	Risque potentiel	Incidents de corruption chez OCC, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales et du personnel des RIP, condui- sant à la perte de confiance des partenaires et clients	Opération propre (ex- ploitation du réseau)	Moyen terme

Ce risque est particulièrement élevé vis-à-vis des collectivités territoriales et du personnel des RIPs.

Sur le plan du développement économique, il peut menacer le modèle d'affaires d'Orange Concessions en provoquant une perte de crédibilité de l'entreprise auprès de ses parties prenantes (clients, investisseurs et partenaires bancaires). Cela peut faire obstacle à sa stratégie de développement sur les marchés publics.

Sur le plan financier, une condamnation pour corruption risque d'impacter les ventes et la fidélité des clients, entraînant une diminution du chiffre d'affaires. Elle peut également se traduire par des amendes, voire une interdiction de participer à des marchés publics, et limiter par conséquent le recours possible à la dette auprès des banques.

Pour identifier un incident lié à la corruption, Orange Concessions a défini une procédure de recueil d'un signalement.

Le lanceur d'alerte peut choisir entre un signalement interne ou externe, voire procéder à une divulgation publique. La voie interne peut être utilisée par toutes les personnes concernées : salariés mais aussi anciens salariés ou candidats à un emploi, actionnaires, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, collaborateurs extérieurs ou occasionnels et sous-traitants ou co-contractants.

Le signalement peut se faire par une saisine du Directeur Risques Compliance et Contrôle interne, via une fiche de renseignements faisant état des faits et documents relatifs à l'incident, transmise directement au Directeur par mail ou voie postale. Il peut également être transmis au manager, à un Responsable RH ou à un représentant du personnel. Si l'alerte n'est pas anonymisée, un accusé de réception est adressé au collaborateur dans un délai de 7 jours. La fiche est ensuite analysée, un entretien avec la victime présumée est organisé et des investigations ont lieu. Elles se concluent par des mesures disciplinaires ou d'accompagnement, communiquées par écrit à l'auteur de l'alerte dans un délai de 3 mois. Ces mesures peuvent concerner autant l'auteur de l'alerte que la victime présumée, la personne visée

ou l'ensemble de l'entreprise.

La voie externe implique que l'alerte soit adressée à une des autorités compétentes fixées par décret, au Défenseur des droits, à l'autorité judiciaire ou à une institution ou un organe compétent.

G1-1 - CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Une culture de tolérance zéro en matière de corruption

Orange Concessions se veut une entreprise responsable et de confiance, qui s'engage à conduire ses activités de façon saine et intègre. Chaque manager y est tenu de jouer un rôle actif pour développer une culture où la corruption, sous toutes ses formes, est proscrite. Cette politique de tolérance zéro est promue largement et avec conviction dans l'ensemble du Groupe, afin de devenir un cadre de référence pour toutes et tous.

Ces principes sont rappelés par Jean-Germain Breton, Président d'Orange Concessions, dans l'avant-propos de la Politique anticorruption. Élaborée par le Groupe sans obligation légale, cette Politique a été pensée dans l'esprit de la loi Sapin II du 9 décembre 2016, en conformité avec la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption de 1997 et avec la convention des Nations-Unies contre la corruption de 2003. Véritable code de conduite au sein de l'entreprise, elle définit les notions de corruption et de trafic d'influence, édicte les principes à respecter et les comportements à proscrire, pour les employés d'Orange Concessions comme pour ses parties prenantes.

En matière de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, elle réaffirme des principes comme l'importance donnée à la formation et à la sensibilisation au sujet et rappelle l'ensemble des dispositifs mis en place : recueil d'alerte, gestion des risques de conformité, procédure d'évaluation des tiers ou de contrôle et d'évaluation, archivage...

Focus sur le dispositif de recueil d'alerte

Une procédure de recueil des signalements des lanceurs d'alerte a également été définie. Elle formalise les différentes étapes du processus, du signalement aux mesures disciplinaires, en passant par les investigations, pour les collaborateurs comme pour les personnes externes à l'entreprise qui souhaiteraient lancer une alerte. Elle détaille le rôle et les responsabilités de chaque personne – RH, Directeur Risques, Compliance et Contrôle interne, Défenseur des droits... - mobilisée à chaque étape. Elle rappelle également les modalités, notamment concernant la garantie de confidentialité.

Enfin, cette procédure précise le dispositif de protection – y compris économique - des lanceurs d'alerte et de toute personne qui peut leur être liée, mis en place selon le chapitre II de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Les actions sur la chaîne de valeur

La politique anti-corruption s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur d'Orange Concessions. Elle prévoit un nombre significatif d'actions :

- **Une clause compliance** est systématiquement intégrée dans les contrats : elle contribue à la prévention des risques en matière d'éthique des affaires de lutte contre la corruption et de respect des programmes de sanctions économiques internationaux.
- **Un code de conduite fournisseur** est annexé aux contrats. Il décrit les comportements éthiques, sociaux et environnementaux exigés des fournisseurs d'Orange Concessions.
- **Une Due Diligence** ou évaluation de conformité est réalisée en amont de toute relation d'affaires (partenaires, intermédiaires et clients). Elle est menée

par le Directeur des Risques. Ce dernier partage ensuite les résultats de son analyse et ses éventuelles recommandations.

- Il convient également de préciser qu'**un dispositif dédié à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts** a été mis en place.

- **La politique en matière de cadeaux et d'invitations** est strictement encadrée par la Politique anticorruption du Groupe. Elle définit notamment des seuils de cadeaux ou avantages reçus ou offerts.

Pour parfaire le dispositif, la Politique anticorruption du Groupe est complétée par deux documents : les principes directeurs de prévention de la corruption (qui précise par exemple les seuils en matière de cadeaux) et la charte de déontologie du Groupe.

Le processus de contrôle

Le Directeur RCC, dans le cadre notamment de la lutte contre la corruption, réalise régulièrement des vérifications sur les notes de frais et les déclarations de cadeaux, afin d'assurer leur conformité et prévenir tout comportement inapproprié.

Un audit sur une filiale (RIP) a été effectué en 2024, et un plan de remédiation a été élaboré et doit être mis en œuvre.

G1-4 - CAS AVÉRÉS DE CORRUPTION OU VERSEMENTS AVÉRÉS DE POTS-DE-VIN

Orange Concessions n'a pas connu de cas avéré de corruption ou de pots de vin sur l'année 2024. En l'absence d'incident, aucune action correctrice n'a donc été déployée. Il en va de même pour les années précédentes.

Glossaire

- **BDESE – Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales :**
Obligation légale pour certaines entreprises, cette base rassemble les informations nécessaires à la consultation récurrente du comité social et économique (CSE) sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise.
- **CCNT – Convention Collective Nationale de Travail**
- **Contrat STOC – Sous-Traitance Opérateur Commercial**
Contrat passé entre un opérateur d'infrastructure (OI) et un opérateur commercial (FAI), permettant la réalisation par le FAI du raccordement de ses clients finals au réseau fibre de l'OI (notamment en zones RIP) dans le cadre de la mutualisation des infrastructures FTTH.
- **CSE – Comité Social et Économique**
Le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance représentative du personnel dans les entreprises, fusionnant les anciens délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT. Il assure la défense des intérêts des salariés en matière de conditions de travail, de santé, de sécurité et participe à la gestion économique de l'entreprise.
- **CSSCT – Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
Instance issue du CSE, dédiée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Obligatoire dans certaines entreprises, elle remplace l'ancien CHSCT.
- **DUREP – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**
Document obligatoire en entreprise qui recense l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, avec un plan d'actions de prévention associé.
- **EFRAG – European Financial Reporting Advisory Group**
Organisme européen chargé de conseiller la Commission européenne sur les normes comptables internationales et, plus récemment, sur les normes de reporting de durabilité (ESRS).
- **FAI – Fournisseur d'Accès à Internet**
- **FTTH (prises) – Fiber to Home**
- **GES – Gaz à Effet de Serre**
- **GHG Protocol – Greenhouse Gas Protocol**
Cadre international de référence pour la comptabilisation des émissions de GES par les entreprises, utilisé pour les bilans carbone et rapports extra-financiers.
- **OL – Orange Learning**
Plateforme de formation en ligne (e-learning) destinée aux salariés du groupe Orange

- **PAPRIACT – Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail**
Plan d'action établi annuellement par l'employeur à partir des éléments du DU-REP, visant à réduire les risques professionnels.
- **PEG – Price Earning to Growth**
Permet de déterminer la relation qu'il existe entre le prix d'une action, le bénéfice par action (BPA) et la croissance attendue des bénéfices d'une entreprise cotée en bourse
- **PERCOL – Plan d'Épargne Retraite Collectif**
Dispositif d'épargne salariale permettant aux salariés d'épargner pour leur retraite, avec ou sans abondement de l'employeur.
- **Plan TPS – Plan de Transformation des Parcours Salariés**
Document ou dispositif interne visant à accompagner les salariés dans la gestion de leur parcours professionnel (mobilité, formation, reconversion).
- **Prises FTTH – Fiber To The Home**
Technologie d'accès à Internet par fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné. Elle permet des débits très élevés, indispensables aux usages numériques modernes.
- **RCC – Comité Risques, Compliance et Contrôle interne**
Instance interne à l'entreprise dédiée à la gestion des risques, à la conformité réglementaire et au contrôle interne des processus.
- **RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données**
Règlement européen entré en vigueur en 2018, visant à encadrer la collecte, le traitement et la conservation des données personnelles des citoyens de l'UE.
- **RIP – Réseaux d'Initiative Publique**
Réseaux très haut débit (souvent FTTH) déployés à l'initiative des collectivités territoriales dans les zones peu denses, pour pallier l'absence d'investissement privé.
- **Scope 1 / Scope 2 / Scope 3**
Catégories d'émissions de GES, utilisées pour réaliser un bilan carbone :
 - o Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre de l'entreprise (ex. : combustion de carburant sur site),
 - o Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie achetée (ex. : électricité),
 - o Scope 3 : autres émissions indirectes (ex. : achats hors énergie, déplacements professionnels, usage des produits vendus...).
- **SMSST - Management de la Santé et la Sécurité au Travail**
- **SSQVT – Semaine de la Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail**
- **Tone at the top**
Il permet au Président de communiquer les valeurs cardinales éthiques du Groupe. Il constitue un fondement essentiel de la culture d'entreprise.

Annexe

Matrice de double matérialité et thèmes de durabilité matériels

